

RAPORTU D'ATTIVITÀ

2024





RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE 2024

Rédaction : Cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse,
Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse.

Conception et mise en page : Cabinet de la Présidente de l'Assemblée
de Corse, Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse.

Impression : Service reprographie CDC.

Crédits photos : Collectivité de Corse, Assemblée de Corse.

©Assemblée de Corse - 2025

Sunt a.

4.

EDITOS

6.

U “TROMBI”

8.

**L'AZZIONE
DI A PRESIDENZA**

- Le processus pour l'évolution institutionnelle de la Corse et l'autonomie
- Corsica Pruspettiva 2050
- Sviluppu istituziunale è demucrazia participativa
- Incrontri prutoculari è internaziunali
- Azzione Europea è internaziunale
- Visites et actions de terrain
- Temps forts sur les plans, historique, culturel ou sociétal

54.

**L'ATTIVITÀ
DI U SICRITARIATU
GENERALE**

- Les activités liées aux séances et aux commissions
- Les activités liées aux fonctions supports : Assistance Juridique, Technique et Administrative
- Les activités liées aux initiatives parlementaires

éditos.

Le vote d'un projet de texte reconnaissant la Corse dans la Constitution et consacrant les fondements d'un statut d'autonomie ; l'adoption de plusieurs rapports thématiques de commissions relatifs à l'accès à l'emploi ou à la politique de la langue corse ; le renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù, instance participative pour la Jeunesse sans équivalent en Europe ; l'intégration d'une nouvelle compétence technique dans le domaine de la Prospective ; la préparation du second rapport du Comité d'Evaluation des Politiques Publiques ; et la mise en œuvre des procédures liées au choix d'un Référent Déontologue : le dynamisme de l'Assemblée de Corse aura, cette année encore, enrichi l'action du Secrétariat Général et de ses personnels. Dans le même temps, les sessions et les réunions de commissions ont continué, dans un rythme soutenu, à mobiliser les énergies autour de l'exercice ordinaire des compétences par une Assemblée qui ne l'est pas, comparée aux régions de droit commun, dans la mesure où elle ne cesse de voir ses responsabilités s'agrandir au gré des réformes du statut particulier ou des exigences de l'actualité, occupant un rôle central dans la vie publique insulaire.

Ce rapport d'activité reflète, avant tout, les décisions prises par les représentants du Peuple Corse dans la diversité de leurs opinions, dans l'exercice individuel de leur mandat, dans le fonctionnement collectif d'une institution.

Mais il n'en est pas moins, aussi, le fruit du service quotidien des agents qui, par leur implication, leur expérience, leur réactivité et leur capacité d'adaptation, ont l'honneur d'apporter leur contribution à la démocratie.

**U SECRETARIU GENERALE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
SERGE TOMI**

Amparà di u passatu per custruì l'avvene di a Corsica

Cari cumpatriotti,

Sò assai felice di presentà vi u raportu d'attività di a nostra, di a vostra, assemblea.

Du processus de Beauvau à la sacro-sainte visite pontificale, en passant par le relais de la flamme olympique, l'année 2024 a été marquée par la reconnaissance de l'identité et de la singularité de la Corse.

En dépit du contexte politique troublé par la dissolution sans préavis de l'Assemblée nationale et du contexte géopolitique global particulièrement instable, la Corse n'a cessé de rayonner. Elle a même attiré les regards du monde entier le 15 décembre dernier à l'occasion de la venue historique du pape François. Ce choix de délivrer, sur notre île, la parole universelle et de reconnaître, par la même occasion, l'authenticité de "la piété populaire" corse ne peut que nous honorer.

En tant que présidente de notre assemblée, j'ai continué à développer, aux côtés du Président de l'exécutif, les relations internationales que la Corse entretient avec ses voisins méditerranéens comme européens. Nous restons engagés pour porter et défendre les valeurs de notre île en travaillant, notamment, avec des associations comme SOS Méditerranée.

Cette spécificité corse, notre assemblée n'a cessé de tenter de la définir juridiquement. Indépendamment des changements répétés de gouvernements et d'interlocuteurs, l'esprit de responsabilité et de sérieux de l'ensemble des groupes qui ont pris part au travail dans le processus de Beauvau a prévalu. Le 23 février 2024, la Conférence des Présidents est parvenue à un accord sur les modalités de vote du projet d'écritures constitutionnelles, scindé en trois sections (les fondements constitutionnels du statut d'autonomie; le pouvoir normatif; la consultation populaire), chacune mise aux voix séparément, puis un vote global sur l'ensemble de la délibération conclu par une adoption à la quasi unanimité du texte final en session plénière le 27 Mars suivant. En ce sens, notre assemblée a répondu à la perspective d'une révision constitutionnelle ouverte en septembre 2023 par le Président de la République et le Gouvernement, auquel la responsabilité incombe désormais d'inscrire le projet de loi organique à l'ordre du jour du Parlement.

Ce travail au service de la Corse et des Corses vous est présenté dans le présent rapport d'activité.

Bona lettura !

**A PRESIDENTE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

U "TROMBI"

ASSEMBLEA DI CORSICA.

-  FÀ POPULU INSEME
-  UN SOFFIU NOVU / UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA CORSE
-  AVANZEMU
-  CORE IN FRONTE
-  NON INSCRIT



U VICE PRESIDENTE
HYACINTHE VANNI



A PRESIDENTE
DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
MARIE-ANTOINETTE MAUPERTUIS



A VICE PRESIDENTE
NADINE NIVAGIONNI



JEAN-FÉLIX
ACQUAVIVA



JEAN-CHRISTOPHE
ANGELINI



DANIELLE
ANTONINI



JEAN-BAPTISTE
ARENA



VÉRONIQUE
ARRIGHI



SERENA
BATTEZZINI



PAUL-FÉLIX
BENEDETTI



JEAN
BIANUCCI



DIDIER
BICCHIERAY



JEAN-MARC
BORRI



VANINA
BORROMEI



VALERIE
BOZZI



MARIE-CLAUDE
BRANCA



PAUL-JOSEPH
CAITUCOLI



FRANCOISE
CAMPANA



MARIE-HELENE
CASANOVA-SERVAS



ANGELE
CHIAPPINI



VANNINA
CHIARELLI-LUZI



CATHY
COGNETTI-TURCHINI



ANNA MARIA
COLOMBANI



ROMAIN
COLONNA



CHRISTELLE
COMBETTE



FREDERIQUE
DENSARI



SANTA
DUVAL



MURIEL
FAGNI



PETRU ANTONE
FILIPPI



LISA
FRANCISCI



EVELINE
GALLONI D'ISTRIA



PIERRE
GHIONGA



JEAN-CHARLES
GIABICONI

U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA.



BIANCA
FAZI



GUY
ARMANET



LAUDA
GUIDICELLI-SBRAGGIA



JULIEN
PAOLINI



ANGÈLE
BASTIANI



**U PRESIDENTE
CUNSIGLIU ESECUTIVU
DI CORSICA**
GILLES SMEONI



ALEXANDRE
VINCIGUERRA



FLORA
MATTEI



GILLES
GIOVANNANGELI



ANTONIA
LUCIANI



DOMINIQUE
LIVRELLI



JOSEPHA
GIACOMETTI-PIREDDA



PIERRE
GUIDONI



XAVIER
LACOMBE



VANINA
LE BOMIN



GHJUVAN'SANTU
LE MAO



JEAN-JACQUES
LUCCHINI



DON JOSEPH
LUCCIONI



SAVERIU
LUCIANI



SANDRA
MARCHETTI



MARIE-THERESE
MARIOTTI



GEORGES
MELA



JEAN-MARTIN
MONDOLONI



PAULA
MOSCA



JEAN-PAUL
PANZANI



CHANTAL
PEDINIELLI



MARIE ANNE
PIERI



VERONIQUE
PIETRI



ANTOINE
POLI



PIERRE
POLI



JULIETTE
PONZEVERA



LOUIS
POZZO DI BORGO



PAUL
QUASTANA



ANNE-LAURE
SANTUCCI



JEAN-MICHEL
SAVELLI



JOSEPH
SAVELLI



JEAN-LOUIS
SEATELLI



FRANCOIS
SORBA



CHARLOTTE
TERRIGHI



JULIA
TIBERI



HERVE
VALDRIGHI

**l'azione
di presidenza.**

01.

01.1

LE PROCESSUS POUR L'ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DE LA CORSE ET L'AUTONOMIE

Le processus, dit “de Beauvau”, a officiellement débuté le 21 juillet 2022, il fait suite à la crise politique majeure du printemps, elle-même déclenchée par l'agression mortelle d'Yvan COLONNA.

Dans une première phase, en 2022 et 2023, les élus de la Corse, structurés au sein d'un Comité Stratégique, ont d'abord rencontré régulièrement le ministre de l'Intérieur pour cerner les enjeux et procéder à un état des lieux. L'Assemblée de Corse a ensuite adopté, à une très large majorité, la délibération “Autonomia”, étape fondamentale dans la formalisation d'un projet d'autonomie par les élus de la Corse. Le président de la République, enfin, est intervenu devant l'Assemblée de Corse pour confirmer la poursuite du processus tout en demandant aux élus de rechercher des convergences plus larges encore.

Sur ces bases, les travaux de la Conférence des Présidents et du Comité Stratégique se sont intensifiés en 2024. Ils ont permis de rapprocher les positions politiques pour déboucher sur une quasi unanimité d'abord, autour de la rédaction des écritures constitutionnelles, négociée le 11 mars avec Gérard DARMANIN ; et ensuite, de la ratification du texte en session le 28 mars à l'Assemblée de Corse.

Le projet de reconnaissance de la Corse dans la Constitution disposant ainsi d'un socle politique sans précédent, entre les élus insulaires comme avec le gouvernement français, une deuxième phase a pu s'ouvrir, centrée sur les modalités de son examen au Parlement.

Dans ce cadre, la Conférence des Présidents a rencontré le ministre alors en charge du dossier Corse, François REBSAMEN, ainsi que plusieurs délégations des principales commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, afin de leur exposer les enjeux, les motivations et les contenus de la réforme. Les auditions se sont également poursuivies, avec la contribution de la Commission des Compétences législatives et réglementaire, pour bénéficier des points de vue d'experts juridiques ou de dirigeants de régions européennes disposant déjà de statuts d'autonomie élaborés. L'objectif étant de commencer la préparation de la loi organique qui mettra en œuvre la révision constitutionnelle, et de définir les contours du statut d'autonomie.

La Conférence des Présidents

Ces travaux débutés en octobre 2023 se poursuivent dans un premier temps autour de la Conférence des Présidents. Cette dernière, plus haute instance politique de l'Assemblée de Corse, examine ainsi les questions fondamentales et les sujets abordés par le président de la République, dans le respect de la délibération "Autonomia" largement majoritaire.

La Conférence des Présidents a tenu 15 réunions en 2024, consacrées au processus de révision constitutionnelle ainsi qu'à des sujets de préoccupations majeures pour la Corse.

Le projet de révision constitutionnelle aura continué à mobiliser activement la Conférence.

De janvier à mars, elle a d'abord poursuivi ses réunions visant à favoriser des convergences autour des principaux fondements d'un statut d'autonomie, à cadrer les négociations avec le gouvernement, et à préparer la session au cours de laquelle l'Assemblée de Corse ratifiera le texte des « écritures constitutionnelles ».

Ensuite, elle a accueilli plusieurs délégations parlementaires, provenant de la Commission des Lois du Sénat, ou des Commissions des Finances et des Affaires Sociales de l'Assemblée nationale, puis la ministre en charge du dossier Corse (Catherine VAUTRIN) dans le gouvernement BARNIER. Dans le même temps, elle a auditionné l'ancienne Garde des Sceaux Christiane TAUBIRA, personnalité de premier plan des Outre-mer, et qui dispose d'une expérience militante, politique et juridique incontestable en matière de négociations et de statuts institutionnels.

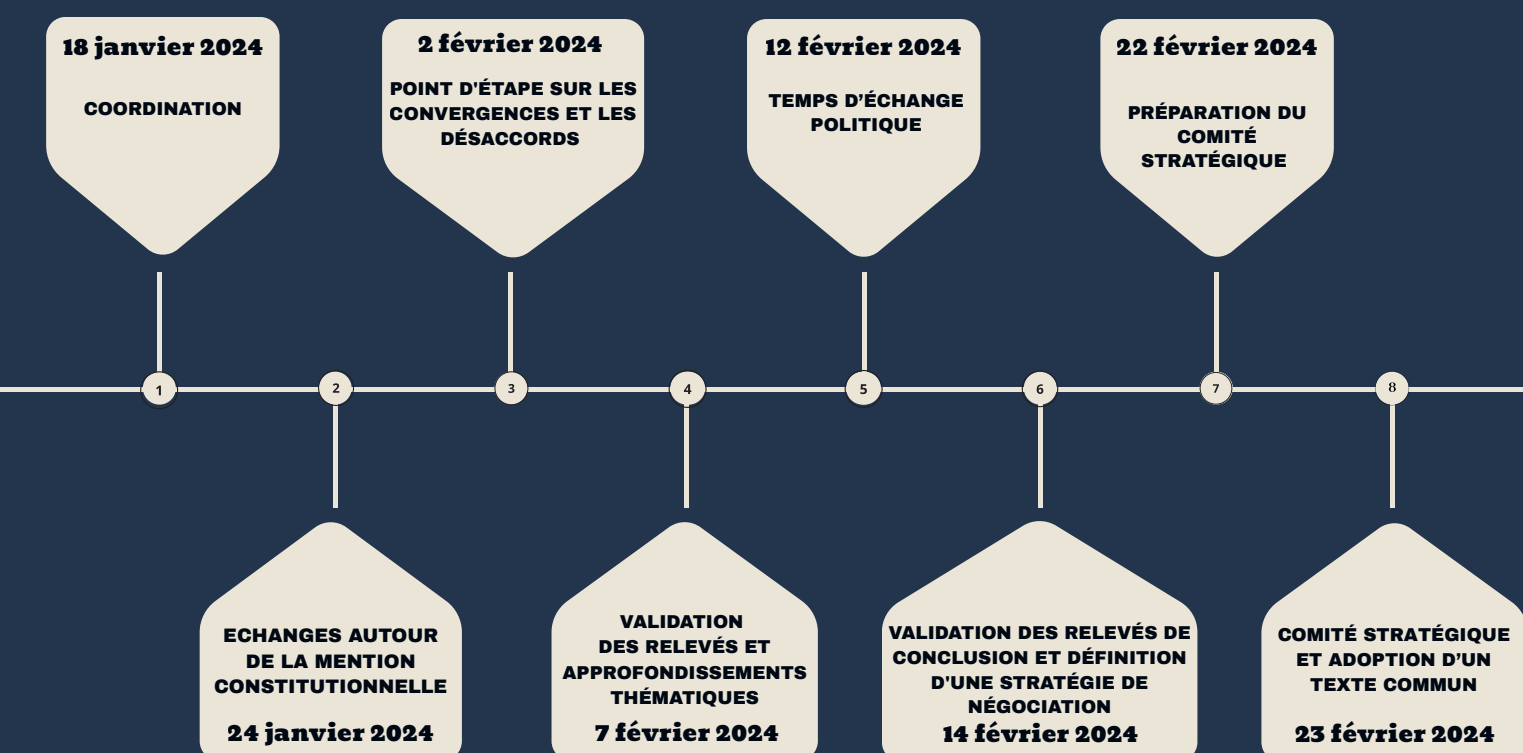
15
conférences



Elle a également échangé avec le professeur Wanda MASTOR, constitutionnaliste ayant une grande maîtrise des enjeux pour la Corse, autour de l'architecture de la future loi organique. La Conférence s'est aussi réunie sur plusieurs dossiers majeurs, ayant des répercussions directes ou indirectes sur la Corse.

Elle a ainsi reçu les représentants de l'agriculture insulaire à l'occasion de la grande crise ayant traversé, en février, le monde agricole corse, français et européen. Dans le cadre des risques de pollution auxquels était exposé le Tavignanu, elle a rencontré les défenseurs de ce fleuve et entendu des experts réputés en matière de déclaration de droits de la nature. De même, s'est-elle réunie pour appuyer les demandes de réindexation de la dotation de continuité territoriale, qui finiront par déboucher sur un abondement de 50 M€.

**L'esprit de responsabilité
et de sérieux de l'ensemble
des groupes qui ont
participé à ce travail
hebdomadaire a prévalu
dans le cadre du processus
dit de Beauvau.**



La synthèse des travaux a été proposée à la délégation des élus de la Corse participant au comité stratégique de Beauvau afin de parvenir à un texte pointant les accords à l'unanimité et les positions majoritaires.

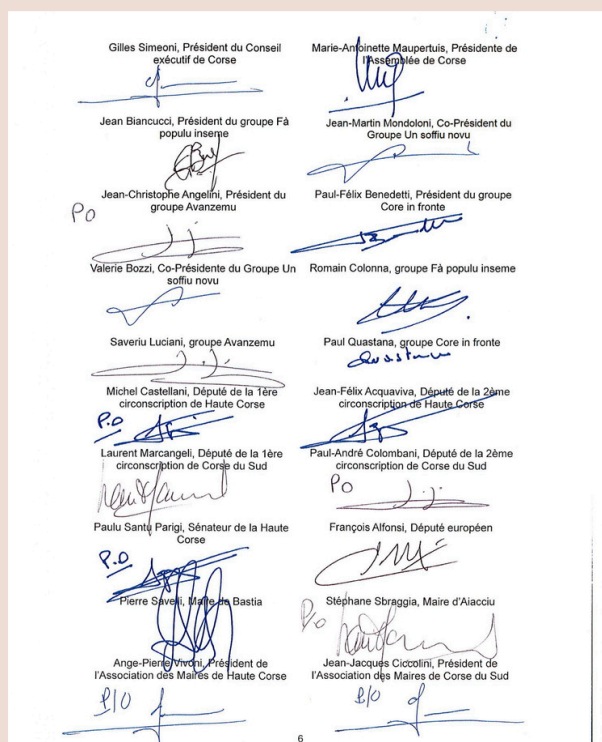
Le bilan de ces travaux



Délibération n°24/030 AC de l'Assemblée de Corse en date du 27 mars 2024 validant le projet d'écritures dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse

La déclaration politique solennelle : l'accord des élus de la Corse

Lors d'une réunion le 23 février 2024, les élus présents ou représentés ont adopté à l'unanimité, aux termes d'une journée de débats et de travaux, une "Déclaration politique solennelle". Elle concerne les dispositions ayant une dimension constitutionnelle, élaborée dans un esprit de convergence et de concessions réciproques, et avec la volonté partagée de mettre un terme définitif à la logique de conflit et d'ouvrir une nouvelle page des relations entre la Corse et la République.



Ils ont ainsi demandé que soient prises en compte, au même titre, les propositions qui y sont développées, que ces propositions aient été validées à l'unanimité ou au titre du fait majoritaire.



Les écritures constitutionnelles : dans la poursuite de cet accord



Les 26 février et 11 mars, organisation de deux rencontres Place Beauvau

Selon un format défini par le ministre de l'Intérieur :
Présidente de l'Assemblée de Corse, Président du
Conseil exécutif de Corse, Jean-Jacques Panunzi,
Laurent Marcangeli, Jean-Martin Mondoloni, Valérie
Bozzi, Jean-Christophe Angelini et Paul-Félix
Benedetti.

Entre ces deux séances 4 versions du texte d'écriture constitutionnelle

- Le premier texte à l'initiative du Ministre a été discuté et amendé en séance lors du premier repas le 26 février,
- Le deuxième texte, fruit de ces échanges, a été transmis aux élus le 29 février,
- Une troisième version, objet d'une validation en Conférence des Présidents, est datée du 6 mars (jour de la réunion),
- La dernière version est celle qui a été travaillée en séance le 11 mars. Cette version a été soumise au vote de l'Assemblée de Corse le 27 mars 2024.

Sur la méthode

- Sens de responsabilité des institutions de la Corse
- Assemblée de Corse (AC) matrice de tout débat relatif aux avancées institutionnelles de la Corse
- Pluralisme de la Conférence des Présidents
- Transparence vis-à-vis des Corses avec des débats lors des sessions de l'AC
- Respect des instances mises en place dans le cadre du processus (cf. COSTRAT)
- Travaux engagés avec le Parlement, notamment à travers la visite des Commissions des Lois et des Finances de l'Assemblée nationale
- Calendrier précisé par le Président de la République, le 28 mars 2024, travaux calés et organisés en ce sens

Sur le fond

- La délibération du 5 juillet reste la boussole de la majorité.
- La déclaration politique solennelle adoptée le 23 février 2024 précise les sujets qui font l'unanimité au sein des participants de la délégation présents.
- Le projet d'écritures constitutionnelles reprend les attentes formalisées par une bonne partie de la représentation insulaire et renvoie à la Loi organique les précisions et modalités d'application.

Les écritures constitutionnelles : dans la poursuite de cet accord

Écritures constitutionnelles

La Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République, qui tient compte de ses intérêts propres, liés à son insularité méditerranéenne et à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre.

Les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptations justifiées par les spécificités de ce statut. La Collectivité de Corse peut être habilitée à décider de l'adaptation de ces normes dans les matières, les conditions et sous les réserves prévues par la loi organique.

La Collectivité de Corse peut également être habilitée à fixer les normes dans les matières où s'exercent ses compétences, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi organique.

La loi organique détermine également le contrôle exercé par le Conseil d'Etat et le Conseil constitutionnel sur les normes prises en application des deux précédents alinéas, en fonction de leur nature, ainsi que leurs modalités d'évaluation. Les habilitations prévues par la loi organique aux deux précédents alinéas ne peuvent intervenir lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti.

Le Gouvernement peut, par ordonnances, dans les matières qui ne relèvent pas de la compétence de la Collectivité de Corse, adapter les dispositions de nature législative en vigueur aux spécificités de la collectivité, sous réserve que la loi n'ait pas expressément exclu, pour les dispositions en cause, le recours à cette procédure. Les ordonnances sont prises en conseil des ministres après avis de l'assemblée délibérante et du Conseil d'Etat. Elles entrent en vigueur dès leur publication. Elles deviennent caduques en l'absence de ratification par le Parlement dans le délai de dix-huit mois suivant cette publication.

Les électeurs inscrits sur les listes électorales de Corse peuvent être consultés sur le projet de statut, après avis de l'assemblée délibérante, dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'Etat délibéré en conseil des ministres.

Sur la méthode

Après une inter commission
le 27 mars au matin, la
Conférence des Présidents
est parvenue à un accord sur
un vote en 3 sections.

Ainsi, la délibération
soumise à l'Assemblée de
Corse a fait l'objet de quatre
votes distincts : le projet
d'écritures constitutionnelles
a été scindé en trois sections
(les fondements
constitutionnels du statut
d'autonomie ; le pouvoir
normatif ; la consultation
populaire), chacune mise aux
voix séparément, puis un
vote global sur l'ensemble de
la délibération.

A l'issue du vote

Ainsi que convenu, le texte
voté a été transmis au
Président de la République,
qui a accusé réception en
date du 22 mai 2024.



SECTION 1

POUR 62

SECTION 2

**POUR 49
ABSTENTION 1
CONTRE 13**

SECTION 3

**POUR 62
CONTRE 1**

**Vote global de la délibération
ainsi structurée**

**POUR 62
CONTRE 1**

Vers la révision constitutionnelle : entre visites de parlementaires, dissolution et changements d'interlocuteurs

La Conférence des Présidents a par ailleurs décidé de poursuivre ses travaux autour de la Loi Organique, dont le contenu sera un éclairage précieux pour mieux appréhender l'écriture constitutionnelle, et dont la rédaction devra nécessairement associer les élus corses (1ère réunion : 26 avril 2024).

Dans ce cadre, Wanda Mastor et Véronique Bertile, toutes deux constitutionnalistes, ont été auditionnées. A travers des auditions et des approfondissements, en Conférence des Présidents et en commissions de l'Assemblée de Corse, il s'agira notamment d'aborder les questions suivantes :

les fondamentaux (quelle rédaction de loi organique (LO) pour garantir des droits en matière linguistique et de lien à la terre ? La garantie d'effectivité de l'alinéa 1), les compétences et les ressources (lister les compétences à transférer – périmètre et enjeux, engager une première revue financière et fiscale), le pouvoir législatif (préciser les modalités d'application et clarifier l'exercice de ce pouvoir (modalités de contrôle notamment), identifier les compétences concernées), les institutions et le fonctionnement (quelles modifications pour la Collectivité et son fonctionnement, nouvelle donne institutionnelle, implication organisationnelle et calendrier (interne/externe), dimension électorale (référendum).



Crédits photos : Université de Bordeaux



Crédits photos : Acteurs Publics

Déplacement en Corse de la Mission d'information du Sénat sur l'évolution institutionnelle de la Corse (Commission des lois)

Le 10 juin 2024

La Mission d'information de la Commission des lois du Sénat, consacrée à l'évolution institutionnelle de la Corse, s'est rendue à Ajaccio pour une série d'auditions, faisant suite à celles déjà menées à Paris (notamment celles du Préfet et du Président du Conseil exécutif de Corse). Ces travaux se poursuivent en vue de l'établissement d'un rapport.

A la suite de la période de "flottement" engendrée par le contexte électoral européen, ses résultats et la dissolution de l'Assemblée nationale ayant elle-même porté à une instabilité inédite et à l'absence d'une majorité claire, depuis mars 2024, le processus de révision constitutionnelle a connu des interruptions.



*extrait de la déclaration de politique générale de M. Michel Barnier,
ex Premier ministre. prononcée le 1 oct. 2024*

**“ Michel Barnier
Ex-Premier Ministre**

“Nous respecterons les compétences des collectivités locales et regarderons les possibilités de les renforcer. C’est dans cet esprit en particulier que la Ministre du Partenariat avec les Territoires et de la Décentralisation reprendra le dialogue avec les élus et les responsables socio-économiques de la collectivité de Corse”.



Le député de Haute-Corse Michel Castellani a interpellé Catherine Vautrin lors des questions orales au gouvernement, le 9 octobre 2024.



Depuis, l'ex-Ministre Catherine Vautrin s'est exprimée sur la question corse et la reprise du processus :



Catherine Vautrin **Ex-Ministre du** **Partenariat avec les** **Territoires et de la** **Décentralisation**

En réponse à une question au gouvernement de Michel Castellani sur la relance du processus et la mise en route de la réforme constitutionnelle en date du 9 octobre.



“Très concrètement, l'objectif du gouvernement est de continuer le dialogue. Il est bien conscient évidemment de l'importance de la Corse et de l'autonomie de la Corse dans la République”.

“Le Premier Ministre, lors du discours de politique générale a immédiatement mis en avant la volonté qui est sienne de poursuivre l'échange et de continuer à travailler à la suite des discussions qui ont eu lieu sur ce processus”.

“Pour ce faire, et très concrètement, c'est la Commission des lois du Sénat, qui était jusqu'à présent présidée par Jean-Noël Buffet, qui travaille sur les écritures constitutionnelles. Il est prévu que nous ayons le rapport de la Commission du Sénat dès la fin de ce mois d'octobre. Immédiatement après, ces travaux vont être transmis à la Commission des lois de l'Assemblée nationale pour continuer les échanges sur les mêmes bases, c'est-à-dire avec les forces politiques et les forces vives de l'île”.

“Je veux tout de suite vous dire la disponibilité du gouvernement et ma disponibilité”.

“Après ce travail de rédiger le projet de loi constitutionnelle, le projet sera transmis au Conseil d'État pour ensuite faire l'objet de discussions devant le Parlement dès l'année 2025 avec un Congrès avant la fin de l'année 2025”.

“Parallèlement, je tiens à vous dire notre volonté du Premier Ministre et du gouvernement d'être vraiment aux côtés des élus pour répondre aux différentes attentes. C'est la raison pour laquelle je recevrai dès demain le Président de l'Exécutif, mardi prochain les parlementaires, et je serai en Corse avant la fin du mois d'octobre”.

CORSICA PRUSPETTIVA 2050

Lancée fin 2022 par la Présidente de l'Assemblée de Corse, la démarche Corsica Pruspettiva a pour objectif d'anticiper ce que pourrait être la Corse de demain face à l'accélération de chocs exogènes et de grandes tendances mondiales : **changement climatique, mutations technologiques, transitions démographiques, dynamiques institutionnelles ou géopolitiques, transformations sociales.**

Cette démarche est pilotée par un laboratoire de prospective, composé :

- d'un représentant par groupe politique de l'Assemblée de Corse,
- de six personnalités qualifiées,
- d'un représentant par instance consultative de l'Assemblée (CESECC et Assemblea di a Giuventù).

Elle repose sur deux volets principaux, étroitement complémentaires :

- **La construction d'un outil d'aide à la décision** destiné aux élus de l'Assemblée de Corse. Il permet de mieux comprendre les impacts potentiels des tendances de long terme et des chocs exogènes sur l'île.
- **L'organisation de conférences publiques**, afin de sensibiliser la population corse ainsi que les acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux, aux défis et enjeux à l'horizon 2050.

Ces deux volets se nourrissent mutuellement, le premier enrichit par sa dimension technique les éléments présentés au public, le second alimente l'outil d'aide à la décision par la participation citoyenne et la confrontation des points de vue.

L'outil d'aide à la décision

Dans la continuité des actions engagées, telles que, la réalisation du « temps 0 », les productions des premières notes de cadrage prospectif par les personnalités qualifiées et l'identification de cinq enjeux majeurs pour le territoire, l'année 2024 marque une étape importante.

Elle est notamment consacrée à la finalisation du partenariat avec l'OCDE et à la déclinaison des enjeux identifiés en variables et tendances clés pour le territoire. Ces avancées structurent la construction de l'outil d'aide à la décision, destiné à éclairer les choix des élus face aux évolutions à long terme et aux chocs exogènes susceptibles d'impacter la Corse.

Le partenariat avec l'OCDE

L'étude de l'OCDE constitue une étape majeure de la démarche Corsica Pruspettiva 2050, en offrant une dimension internationale au « temps 0 » élaboré en interne et présenté à l'Assemblée de Corse en juillet 2023.

La publication, en janvier 2024, de la première étude de l'OCDE consacrée à la Corse, intégrée au programme européen Regions in Globalisation, a pour objet de sensibiliser les décideurs publics sur la position de l'île dans le nouvel environnement mondial, notamment en termes de qualité de vie, de connectivité, de logement, et plus généralement de toute composante pouvant former l'attractivité du territoire.

L'étude repose sur une analyse statistique approfondie, complétée par un travail de terrain, réalisé, courant juin 2023, en collaboration avec la Présidence de l'Assemblée de Corse, ayant permis des échanges avec des acteurs représentatifs du territoire (élus, chefs d'entreprise, agriculteurs, fonctionnaires d'Etat et territoriaux, acteurs de la formation, investisseurs, etc.).

Le travail de l'OCDE s'organise autour de cinq axes, élaborés de manière comparative avec d'autres territoires membres de l'Organisation :



Un panorama de la position de la Corse dans le monde, permettant de situer la performance de l'île par rapport à ses homologues dans plusieurs domaines clés de l'attractivité : environnement, économie et socioculturel.

Une « boussole d'attractivité », construite à partir de 50 indicateurs comparables à l'échelle internationale. Elle propose une approche systémique qui dépasse les seuls critères économiques et couvre six domaines (attractivité économique, connectivité, attraits touristiques, environnement naturel, bien-être des résidents, foncier et logement).

Un tour d'horizon des politiques influençant l'attractivité à l'oeuvre en Corse.

Une analyse de la gouvernance et des mécanismes de coopération.

Des considérations pour l'action publique, appuyées par des exemples internationaux.

Si le diagnostic de l'OCDE souligne une forte cohésion sociale et un capital naturel de grande qualité, il révèle également deux défis majeurs, la transition démographique et la transition climatique

Par sa publication, l'étude permet une appropriation libre et durable de ses conclusions par les organisations ayant contribué à sa réalisation, désormais réunies en communauté de travail au sein de Corsica Pruspettiva et plus largement, par l'ensemble des acteurs du territoire souhaitant disposer d'un état des lieux synthétique, transversal, et d'inspiration internationale.

Au-delà de son apport méthodologique et analytique, cette étude constitue un levier stratégique :

- elle offre une base de réflexion partagée pour nourrir les débats publics et les travaux parlementaires ;
- elle témoigne de la capacité de notre territoire à collaborer avec des acteurs indépendants d'envergure multilatérale

Disposer d'un tel diagnostic, ouvre de nouvelles perspectives de coopération et de visibilité au niveau européen et international.

u diagnosticu di l'OCDE, in lingua corsa !



une version en langue corse, publiée en octobre 2024, complète les versions françaises et anglaises.

Au-delà de la réalisation de l'étude, l'OCDE a également contribué à alimenter le débat public et les travaux parlementaires.

Elle a été auditionnée en février 2024 par la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (CDENATE), dans le cadre de son rapport sur les politiques de soutien au travail et à l'emploi, et a participé à la conférence publique d'avril 2024, permettant une diffusion élargie des résultats de l'étude auprès du grand public.

Cette collaboration contribue à inscrire la Corse dans une réflexion d'échelle européenne et renforce la dimension prospective et parlementaire de Corsica Pruspettiva.

L'identification des variables

Les travaux du laboratoire de prospective ont conduit à l'identification de 23 ***variables** clés, socio-démographiques, économiques et environnementales, réparties au sein des cinq grands enjeux retenus pour le territoire.

Ces variables sont associées à 80 ***tendances** majeures, analysées selon :

- leur horizon temporel (court, moyen ou long termes),
- l'intensité de leur impact potentiel sur la Corse (fort, moyen, faible),
- et leur degré d'incertitude.

Pour chacune d'elles, une fiche-variable a été élaborée. Elle synthétise, les évolutions passées, les tendances actuelles, ainsi que les interdépendances avec les autres variables.

L'ensemble de ces productions constitue le socle prospectif, un document de travail central et structurant.

Ce document a été pensé comme une boîte à outils :

- Il permet aux élus et aux instances consultatives de l'Assemblée de Corse (Assemblea di a Giuventù, CESECC) d'isoler rapidement les variables pertinentes selon les thématiques abordées en session, en commission ou en audition.
- Chaque variable peut ainsi être mobilisée indépendamment, en fonction des besoins du débat parlementaire.

Sa visée est en cela profondément parlementaire, elle n'a pas vocation à atteindre l'exhaustivité scientifique d'une étude académique ni l'objectif programmatique d'un travail exécutif. La démarche s'inscrit dans un équilibre qui permet d'informer sans prescrire, d'aider à la construction de la décision politique sans la formater.

UNE VARIABLE



c'est un élément du territoire qui peut changer, mesurable (quantitatif ou non (qualitatif), et qui peut influencer d'autres éléments ou en être influencé. Les variables sont définies à partir de l'étude documentaire, des entretiens avec les personnalités qualifiées, des conférences publiques et d'une veille globale.

UNE TENDANCE



Une tendance correspond à l'évolution possible d'une variable. Une variable peut avoir plusieurs tendances, dont certaines déjà observables, mais susceptibles d'être modifiées par des ruptures ou des incertitudes.

Un séminaire de travail pour “mettre en système” les variables identifiées

Sur la base de ces 23 variables et 80 tendances, une *analyse systémique a été esquissée lors d'un séminaire de travail d'une journée à Bastia en octobre 2024, réunissant le laboratoire de prospective, ainsi que des experts invités lors des conférences publiques, afin d'assurer le lien avec le volet citoyen du projet.

L'intérêt d'une telle approche pour l'Assemblée de Corse est de s'affranchir de la logique traditionnellement “en silo”, qui consiste à aborder les thématiques indépendamment les unes des autres. Le futur ne peut être appréhendé que suivant des logiques de dépendance et d'influence entre des dimensions, en qualifiant par exemple le lien entre le développement humain et les dynamiques touristiques, entre le tourisme et le prix du foncier, entre les marchés fonciers et immobilier et la cohésion sociale, pour estimer, à long terme, l'évolution de ce système.

L'organisation d'ateliers d'approfondissement sur des variables clés avec des experts territoriaux en décembre 2024.

En complément du séminaire de travail, qui a mis en lumière les variables particulièrement déterminantes, des ateliers de travail complémentaires ont été organisés en décembre 2024 sur la question foncière et sur l'agriculture, afin de permettre à des universitaires et techniciens d'éclairer davantage les travaux du laboratoire. Cette version préliminaire de l'*analyse systémique sera étoffée en 2025, pour être publiée la même année.



Une analyse systémique

méthode qui permet de comprendre un système complexe en représentant les liens entre ses éléments. Elle met en évidence les interactions, les variables qui influencent ou dépendent des autres, et les leviers d'action susceptibles d'agir sur son évolution.

Le cycle de conférences CP50

Le 25 juillet 2023, un cycle de conférences publiques Corsica Pruspettiva 2050 a été lancé par la Présidence de l'Assemblée de Corse par une séquence consacrée à la démographie.

En 2024, la démarche Corsica Pruspettiva 2050 a poursuivi cet engagement, en portant à la tribune du musée de Bastia de grands enjeux prospectifs, par la voix d'universitaires de premier plan, de hauts fonctionnaires, ou d'acteurs privés et institutionnels de Corse comme du continent.

Trois rendez-vous majeurs ont ainsi rythmé l'année autour de thématiques structurantes : l'adaptation au changement climatique, les transports et connectivités, et les mutations du travail. Ces événements, réunissant chacun une centaine de citoyens, d'élus et d'acteurs de terrain, ont permis d'ouvrir des débats riches et transversaux, de diffuser largement les résultats des travaux de prospective, et de nourrir une réflexion collective sur les trajectoires possibles pour la Corse à l'horizon 2050.

Adaptation au changement climatique

conferenza di u 19 di ghjennaghju di u 2024

Cette conférence a présenté un regard croisé entre villes et espaces ruraux, illustrant par-là que si les impacts du changement climatique sont variés selon la typologie de nos territoires, tous seront concernés.

Pour éclairer ces débats, cinq personnalités, issues de la haute fonction publique, de la prévision météorologique ou du monde universitaire, sont intervenues. La Professeure Sophie Szopa (Chimiste atmosphérique, Vice-présidente de l'Université Paris-Saclay, coordinatrice et auteure principale d'un chapitre d'un rapport du GIEC) a décrit les impacts du changement climatique à l'échelle mondiale, Patrick Rébillout (Directeur de Météo-France en Corse) les projections imaginables en 2050 en Corse, Yann François (Directeur-adjoint du Climat à la Ville de Paris) les enjeux propres aux territoires urbains, et Jean-Marc Touzard (Directeur de recherche à l'INRAE Montpellier) et Laurent Julhia (Ingénieur à l'INRAE Corse) les défis posés à la viticulture et à l'agrumiculture.

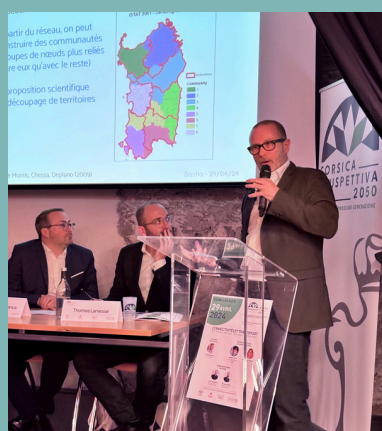


CONNECTIVITÉS ET TRANSPORT : DES RÉSEAUX MONDIAUX, DES ENJEUX INSULAIRES

conferenza di u 29 d'aprile di u 2024

Dédiée aux enjeux de connectivités et de transport, cette séquence publique a apporté une vision intermodale et prospective de l'évolution des réseaux de transport, en partant de leurs dynamiques mondiales, jusqu' à leurs réalités internes et insulaires.

Sous les effets combinés et parfois contradictoires des transitions démographiques, technologiques et climatiques, les transports connaissent des mutations majeures. Ce cadre complexe invite les décideurs publics, comme les opérateurs de transport et les citoyens, à percevoir leurs évolutions et leurs usages dans toute leur dimension systémique et intermodale, et non plus en silo. Ainsi Marc Barthélémy (CEA) a pu détailler sa vision des transports selon la physique des systèmes complexes, Mallory Trouvé (Forum International des Transports) les scénarios d'évolutions des transports mondiaux, Margaux Tharaux (OCDE, membre de la mission d'étude en Corse) leur implication pour les îles, et Tristan Casabianca et Thomas Laniesse (AUE) l'état des mobilités internes en Corse.



LES MUTATIONS DU TRAVAIL

cunferenza di u 26 novembre di u 2024

Enjeu, à la frontière de ceux évoqués jusqu'alors, les mutations du travail sont notamment accélérées par les mutations technologiques et la transition démographique.

Le Professeur Philippe Askenazy (Ecole Normale Supérieure, Institute for Labor Economics) s'est attaché à construire une rétrospective du travail depuis 30 ans, avant de dresser les défis de demain. Marie Cianelli-Colonna, de la Collectivité de Corse, et Andrea Colonna, de l'entreprise Jellysmack, se sont concentrés sur ces deux enjeux forts pour la Corse en matière de travail : le vieillissement de la population d'une part, et les mutations technologiques d'autre part. A priori aux antipodes, ces deux thématiques, au croisement d'autres tendances lourdes du territoire, sont autant porteuses de risques que d'opportunités pour le marché du travail insulaire. Le débat avec le public a par la suite été ouvert par Frédéric Mortini (Directeur de l'ARACT[1]) associé au montage de la conférence, et Jean-Ange Leca (Directeur régional de l'AFPA[2]).

[1] Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail

[2] Association pour la formation professionnelle des adultes



01.3

SVILUPPU ISTITUZIUNALE È DEMUCRAZIA PARTICIPATIVA

Assemblea di a Giuventù fin de mandature

Créée pour offrir à la jeunesse corse un espace d'expression démocratique et de participation citoyenne, l'Assemblea di a Giuventù di Corsica (ADAG) a achevé en 2024 sa troisième mandature, ouverte en 2021. Au fil des sessions, les jeunes conseillers ont pu débattre de sujets essentiels pour l'avenir de la Corse, en développant une culture du dialogue, de l'engagement et de la responsabilité collective. Cette mandature s'est achevée le 5 avril 2024 à l'occasion d'une dernière séance solennelle, largement consacrée au processus d'autonomie de la Corse, thématique au cœur des discussions institutionnelles en cours.



À cette occasion, la Présidente de l'Assemblée de Corse a tenu à saluer l'implication des jeunes conseillers et à leur adresser un message fort d'espoir et de vigilance. Elle a appelé la jeunesse corse à se mobiliser contre les idées rétrogrades et les discours de repli identitaire, en assumant pleinement un engagement citoyen ancré dans les valeurs d'ouverture, de respect et de justice sociale.



Elle a rappelé que les maux qui traversent la société corse, difficultés d'accès à l'emploi, au logement, montée des inégalités, appellent des réponses politiques et structurelles, et non des postures idéologiques de rejet. Parallèlement, dès juin 2024, un appel à candidatures individuelles a été lancé pour le renouvellement du collège de l'ADAG, dont la prochaine mandature débute en 2025.

Visite de Christiane Taubira, le témoignage d'une femme de Droits

Avec la venue de Christiane Taubira à Ajaccio le 11 Septembre 2024, c'est un peu la « voix des minorités », dont elle est l'emblème, qui résonnait au sein de la bâtisse du Gran'Palazzu di a Culletività di Corsica. Lutte contre le colonialisme, le racisme, le sexisme et les discriminations en tous genres figurent au rang de ses combats politiques fondateurs. Mais l'ancienne ministre et Garde des Sceaux a aussi porté le fer au nom de « l'égalité réelle » en Outre-mer, territoire dont elle est originaire. Et concept dont elle est chantre. C'est donc en tant qu'experte des problématiques ultramarines comme des spécificités insulaires qu'elle a été reçue par la présidente de l'Assemblée de Corse et le président du Conseil exécutif. Elle intervenait dans le cadre du « cycle d'auditions sur l'évolution institutionnelle de l'île ». Cycle débuté dès 2021, à l'orée de la mandature. Dont l'objectif affiché est d'éclairer la décision publique en croisant différents points de vue. Ceux des institutionnels, de la société civile et enfin des personnes dites « qualifiées ».



Audition de Christiane Taubira par l'Assemblée de Corse
11 Septembre 2024 .

Ainsi, Marie-Antoinette Maupertuis, Gilles Simeoni, les présidents des groupes politiques de l'Assemblée et Marie-Jeanne Nicoli pour le Conseil économique, social, environnemental et culturel, ont pu échanger avec l'élue de Guyane sur le processus en cours. Dans ses déclarations à la presse, Christiane Taubira a affirmé qu'elle s'était rendue dans l'île en "solidarité, en soutien". Précisant dans le même temps, "Les Outre-mer sont travaillées par cette nécessité de poser une série de problématiques territoriales ...on comprend l'urgence d'une capacité à élaborer des règles, des lois, ce qu'on appelle des lois de pays (...) car les réponses générales sont souvent inadaptées". Ce qu'elle a prouvé à de multiples occasions depuis la place Vendôme lorsqu'elle était en responsabilité. En faisant de l'éthique du droit sa doctrine puis en associant son nom à de grandes réformes. D'où la volonté exprimée par les responsables de l'Università di Corsica d'en faire la marraine de la promotion 2023-2024 "droit science politique" Un lieu familier pour Marie-Antoinette Maupertuis. Le lendemain, à Corti, elle est naturellement intervenue en tant que professeur pour remercier Christiane Taubira de sa présence parmi les étudiants : "bénéficier d'une telle source d'inspiration, d'un tel souffle est précieux. Je sais que la justesse de vos mots et la beauté de votre langue seront musique". Avant de citer l'illustre Franz Fanon : "Fais de moi un homme qui interroge".

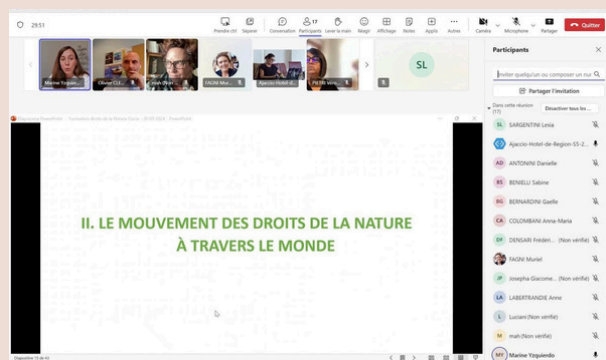


Les droits de la nature

L'année 2024 a été l'occasion de poursuivre un travail au sujet des droits de la nature et du vivant.

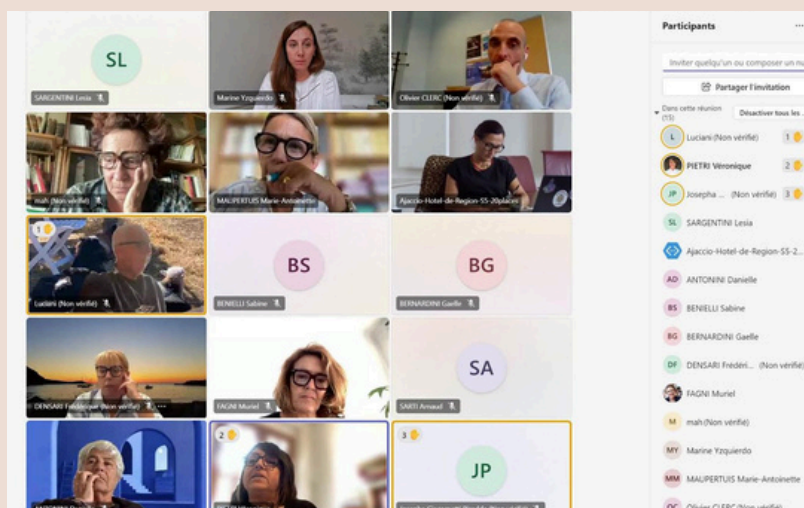
Le débat sur les droits de la nature est ancien mais il a été renouvelé par des cas d'application concrets récents qui ont donné une nouvelle dimension à la question.

En France, en l'absence de loi reconnaissant les droits de la nature, les initiatives locales se multiplient. C'est ainsi que le Tavignanu est devenu le premier fleuve de France à être doté d'une déclaration de droits, grâce à la démarche entreprise par le collectif Tavignanu Vivu. En effet, dans la suite de l'adoption par l'Assemblée de Corse, lors de la séance du 17 décembre 2021, d'une motion relative à la reconnaissance des droits du fleuve Tavignanu (délibération n°21/241 AC de l'Assemblée de Corse), une formation sur les droits de la nature a été organisée pour les élus de l'Assemblée de Corse le 20 septembre 2024.



Un projet de Pacte pour les droits de la nature en Corse, initié en 2018 à l'Université de Corse, a parallèlement été déposé à l'Assemblée de Corse pour être discuté. Il vise à doter d'autres écosystèmes insulaires de droits.

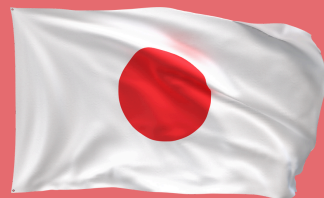
La formation se proposait de développer le concept de droits de la nature et d'aborder ses concrétisations et les enjeux qui en découlent. L'objectif étant de permettre aux élus d'acquérir les fondamentaux sur les droits de la nature afin de pouvoir se saisir pleinement de ce sujet émergent.



01.4

INCRONTI PRUTOCULARI È INTERNAZIUNALI

Consul du Japon, Festival Isulimondi & députés japonais



Le 17 juillet 2024, l'Assemblée de Corse a accueilli une délégation de la Commission des Comptes et de l'Administration de la Chambre des Représentants du Japon. Conduite par son président Junya Ogawa, élu de l'île de Takamatsu, cette mission, à l'initiative des élus japonais, s'inscrivait dans une volonté d'échange d'expériences sur les politiques publiques menées dans les territoires insulaires. Les échanges ont porté sur les compétences institutionnelles des collectivités, l'organisation des transports insulaires, ainsi que les mécanismes fiscaux liés à l'insularité.



La présence de parlementaires issus des principales formations politiques japonaises témoigne de l'intérêt stratégique porté à la situation insulaire corse. À cette occasion, la Présidente de l'Assemblée a souligné les similitudes géographiques, économiques et culturelles entre la Corse et les îles japonaises, appelant à approfondir les échanges institutionnels, en particulier dans le contexte des grands enjeux contemporains que partagent les îles à l'échelle mondiale.



A la suite de cette première séquence, au mois d'octobre, la Présidente a également rencontré pour la seconde fois le Consul général du Japon à Marseille, Monsieur Hiroshi Kitagawa, présent à Aiacciu à l'occasion du festival Isulimondi, dont l'édition 2024 mettait le Japon à l'honneur. Lors de la cérémonie d'ouverture, elle a salué l'esprit d'ouverture, de transmission et de respect mutuel entre les deux îles, évoquant notamment les figures de Morio Matsui et de Hidetoshi Nakahashi comme symboles de ce dialogue interculturel. Elle a rappelé l'importance des échanges culturels comme vecteurs d'un rapprochement durable entre la Corse et le Japon, soulignant que les arts, l'artisanat et les traditions partagés pouvaient nourrir des coopérations concrètes et porteuses de sens.

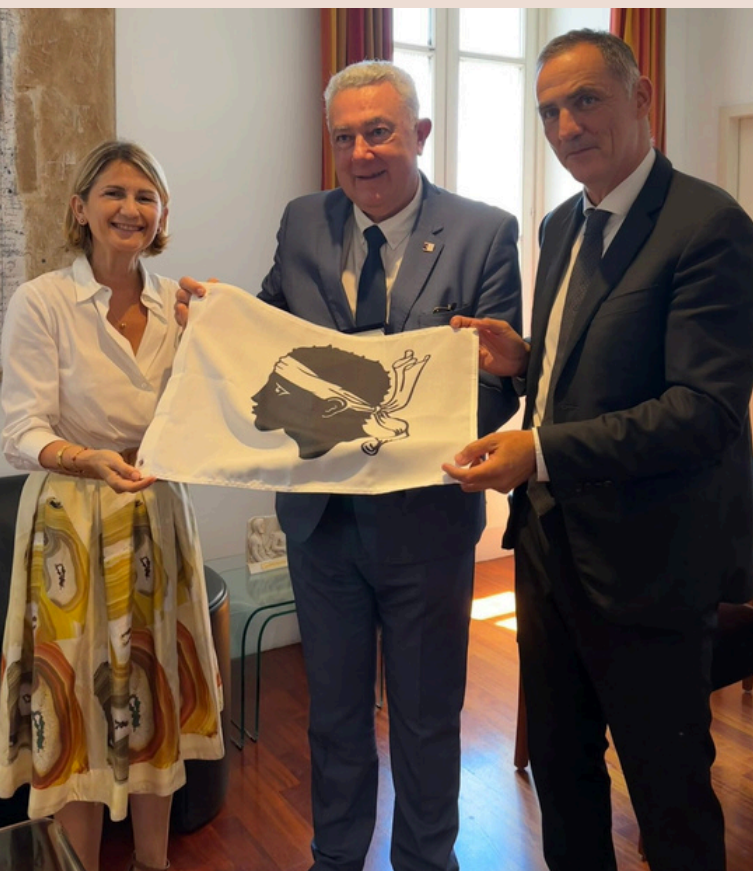
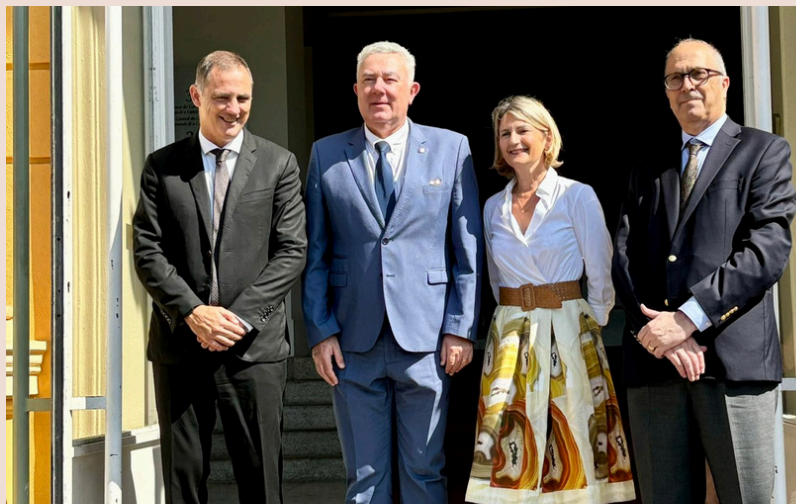
Un double moment, à la fois diplomatique et culturel, qui illustre l'intérêt croissant pour un dialogue entre la Corse et le Japon, autour des enjeux insulaires et de la coopération territoriale.





Visite du Vice-Président des Açores

Dans le prolongement des échanges engagés lors de l'Assemblée générale de la Commission des îles de la CRPM en avril 2024, la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif ont accueilli à Ajaccio, le 18 juillet 2024, le Vice-Président du gouvernement des Açores, Artur de Lima, accompagné de Carlos Amaral, directeur des affaires européennes et de la coopération extérieure. Cette visite officielle s'est inscrite dans le cadre du cycle d'auditions mené par la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse.



La journée a débuté par une rencontre institutionnelle et un accueil protocolaire au Gran Palazzu entre les exécutifs corse et açorien, consacrée à un échange approfondi sur le modèle institutionnel de la Région autonome des Açores, région ultrapériphérique dotée d'un statut d'autonomie interne, et sur les perspectives de coopération renforcée entre îles européennes à l'aube du nouveau cycle politique européen.

L'après-midi, le Vice-Président a été auditionné par les membres de la Commission CCLR de l'Assemblée de Corse. Cet échange a permis d'approfondir la compréhension du cadre statutaire, juridique et financier dans lequel s'exerce l'autonomie açorienne, ainsi que des leviers disponibles pour répondre aux défis spécifiques liés à l'insularité. Cette audition a contribué à nourrir les réflexions menées en Corse sur l'évolution statutaire et l'adaptation du droit commun aux réalités territoriales insulaires.

Enfin, une conférence de presse conjointe a été organisée à l'issue de la journée pour rendre compte des échanges et ouvrir la voie à de futures coopérations. Cette visite marque une étape importante dans le dialogue entre îles européennes autonomes et témoigne de la volonté corse d'enrichir son processus statutaire par le retour d'expériences de territoires partageant des enjeux similaires.

Forum économique Rencontre avec Antonio Mazzeo à Florence



Le 3 avril 2024, à l'occasion du Forum économique France-Italie organisé à Florence, la Présidente de l'Assemblée de Corse a rencontré Antonio Mazzeo, Président du Conseil régional de Toscane. Cette rencontre s'inscrit dans une volonté partagée de renforcer les relations entre la Corse et la Toscane, deux territoires historiquement liés par une mémoire commune, des échanges humains, culturels et économiques pluriséculaires.

Ce déplacement a également été l'occasion pour la Présidente d'ouvrir, aux côtés du Président de Toscane, Eugenio Giani et de Dario Nardella, maire de Florence, les travaux de ce Forum international, devant un parterre d'acteurs institutionnels, économiques et diplomatiques français et italiens et notamment le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse, Alex Vinciguerra. Son intervention, prononcée dans le prestigieux Salone dei Cinquecento du Palazzo Vecchio, a rappelé l'importance stratégique du renforcement des liens entre les deux rives de la Méditerranée, dans un contexte européen marqué par la relance de la coopération transfrontalière impulsée par le Traité du Quirinal.



Elle y a défendu une vision ambitieuse du partenariat entre la Corse et la Toscane, fondée à la fois sur l'approfondissement des échanges économiques, en matière d'exportations, d'attractivité et de coopération technologique, et sur une relecture commune des liens historiques entre les deux territoires. Cette dynamique nouvelle prend appui sur la création d'un groupe d'amitié parlementaire Corse/Toscane au sein de l'Assemblée de Corse, qui vise à structurer, dans une perspective institutionnelle et politique, les actions de coopération en matière culturelle, économique et de bonnes pratiques. Cette initiative a notamment été présentée au Président Mazzeo lors de la rencontre institutionnelle.

Un accord bilatéral est par ailleurs en cours de formalisation entre les deux territoires. Il viendra consacrer cette volonté politique partagée de redonner toute leur place aux échanges entre la Corse et la Toscane, dans une logique de proximité, de cohésion territoriale et d'intégration euro-méditerranéenne.



Dans le cadre de ses rencontres protocolaires, la Présidente de l'Assemblée de Corse a reçu, le 22 septembre 2024, Mme Sophie Beau, cofondatrice et directrice générale de l'association SOS Méditerranée, accompagnée de Mme Bérengère Matta, responsable des relations avec les collectivités. Cette rencontre s'est tenue à l'occasion du passage en Corse de l'équipe de l'association, venue participer à plusieurs événements de sensibilisation autour des enjeux humanitaires liés aux naufrages en Méditerranée centrale, à Borgo et Bastia.

L'échange a permis de rappeler les missions fondamentales de SOS Méditerranée : sauver des vies humaines en mer, protéger les personnes secourues et témoigner des réalités de la crise humanitaire qui se joue aux portes de l'Europe. Depuis sa création en 2015, cette association civile européenne a sauvé plus de 40 000 personnes et agit à travers un réseau d'équipes basées en France, en Allemagne, en Italie et en Suisse. Entièrement indépendante, elle se fonde sur les principes de solidarité, de dignité et d'humanité.

Cette rencontre a également été l'occasion de présenter la plateforme des collectivités territoriales solidaires avec SOS Méditerranée, initiative portée depuis 2021 par plusieurs villes et régions françaises afin d'apporter un soutien financier, moral et logistique aux missions de sauvetage. L'association a exprimé son souhait que la Collectivité de Corse rejoigne cette dynamique en adhérant à la plateforme, tout en annonçant l'ouverture prochaine d'une antenne bénévole en Corse, à Bastia, d'ici la fin 2024.



Fidèle aux valeurs humanistes qui animent la Corse, la **Présidente** a rappelé son soutien exprimé dès novembre 2022, lors de la crise de l'Ocean Viking, en appelant publiquement à l'accueil du navire humanitaire dans un port corse. À travers cette rencontre, elle réaffirme son attachement aux principes de solidarité internationale et de responsabilité humanitaire, notamment dans le cadre du règlement d'aide aux projets associatifs à vocation humanitaire adopté en juillet 2023, qui permet à la Corse de soutenir les ONG mobilisées dans les situations d'urgence, y compris en Méditerranée.

01.5

AZZIONE AUROPEA È INTERNAZIONALE

Le Comité des Régions

Le Comité des Régions est l'un des organes consultatifs de l'Union européenne, aux côtés du Conseil économique et social européen (CESE). Créé en 1994 à l'initiative de Jacques Delors, il a pour vocation de faire entendre la voix des collectivités locales et régionales dans l'élaboration des politiques européennes. Il joue un rôle essentiel pour rapprocher les citoyens des institutions européennes et les citoyens, en promouvant une gouvernance de proximité et en renforçant la légitimité démocratique de l'Union.

Depuis 2016, la Présidente de l'Assemblée de Corse est membre du Comité européen des Régions (CdR), où elle siège au sein du groupe European Alliance (EA). Elle participe aux sessions plénières et participe aux travaux de deux commissions : la Commission de l'environnement, du changement climatique et de l'énergie (ENVE), et la Commission de la politique de cohésion territoriale et du budget de l'Union européenne (COTER), dont elle est coordinatrice politique pour son groupe. Son action s'inscrit dans la défense constante des intérêts de la Corse et des autres territoires insulaires, en particulier dans le contexte méditerranéen.

« Budget de l'UE et politiques territorialisées : propositions de nouveaux mécanismes de conception et de mise en œuvre dans le CFP après 2027 ». L'avis d'initiative rédigé par la Présidente

Lors de la 4^e session extraordinaire de décembre 2024, la Présidente a présenté devant l'Assemblée de Corse un rapport d'information relatif à l'avis d'initiative qu'elle a rédigé au sein du Comité des Régions.

Adopté à l'unanimité en séance plénière du CdR le 20 novembre 2024, cet avis a constitué le premier texte institutionnel européen à se positionner sur les grandes orientations du futur cadre financier pluriannuel (CFP) de l'Union européenne (UE), à l'aube du nouveau cycle législatif européen. Le CFP représente le budget de l'UE.



À travers cet avis, la Présidente a porté une vision ambitieuse de la gouvernance budgétaire européenne, recentrée autour des territoires et des citoyens. Elle y appelle à une architecture budgétaire fondée sur une gouvernance à plusieurs niveaux, une plus grande territorialisation des politiques de l'Union, et une reconnaissance pleine et entière des spécificités locales, en particulier celles des régions insulaires. Elle y défend la reconnaissance des collectivités territoriales dans les règlements financiers de l'UE, s'oppose à toute recentralisation des fonds vers les États membres, et soutient le renforcement de programmes tels qu'Interreg, essentiels pour la coopération entre territoires.

En s'exprimant dans toutes les instances européennes concernées, Parlement européen, Commission Européenne, Comité économique et social européen, la Présidente a rappelé que des territoires comme la Corse, structurellement contraints, doivent bénéficier d'un accompagnement différencié dans le futur CFP. Elle a notamment mobilisé la notion du « droit à vivre et bien vivre chez soi », en référence au rapport Letta « Bien plus qu'un marché » sur le marché unique européen, pour souligner les attentes des citoyens vis-à-vis d'un développement plus équilibré et plus enraciné mais également pour alerter sur le risque de décrochage des territoires les plus fragiles, en particulier les îles, face aux grands défis climatiques, démographiques, économiques et géopolitiques.

En initiant ce débat structurant dès 2024, la Présidente a contribué à inscrire l'équité territoriale, la proximité institutionnelle et le soutien aux acteurs locaux et régionaux au cœur de l'agenda budgétaire européen. Son action proactive a réaffirmé la place incontournable des territoires dans l'avenir du projet européen.



Le Sommet des villes et des régions



Les 18 et 19 mars 2024, la Présidente a participé au 10^e Sommet européen des villes et des régions à Mons (Belgique), organisé par le Comité des Régions et la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Ce rendez-vous majeur de la démocratie territoriale européenne a rassemblé plus de 3 000 élus et décideurs autour des grands défis politiques, budgétaires et institutionnels à venir.

À cette occasion, la Présidente a animé la table ronde de haut niveau consacrée à la politique de cohésion, en présence d'acteurs institutionnels européens : Elisa Ferreira, Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes ; Younous Omarjee, Président de la commission du développement régional (REGI) du Parlement européen ; le professeur Andrés Rodríguez-Pose, Président du groupe de haut niveau sur l'avenir de la politique de cohésion ; ainsi que plusieurs présidents d'associations régionales européennes.



La Présidente a également représenté Régions de France lors d'une table ronde sur les services publics européens. Elle est intervenue sur les enjeux liés à l'éducation, à la formation, au développement des compétences et à la rétention des talents dans les régions européennes, soulignant les besoins spécifiques des territoires insulaires et les leviers d'attractivité à consolider à travers les politiques européennes pour éviter notamment l'exode des cerveaux et les difficultés à maintenir des jeunes talents dans les territoires en difficultés.

Enfin, dans le cadre de ce sommet, la Présidente a participé à une réunion de travail avec la ministre française déléguée chargée des Collectivités territoriales, Dominique Faure, aux côtés de la délégation française du Comité des Régions. Cette rencontre a permis de rappeler la nécessité impérieuse de garantir un rôle stratégique aux territoires dans la gouvernance du futur cadre financier pluriannuel, en particulier pour la gestion de la politique de cohésion et des programmes de coopération territoriale européenne (CTE).

EU Regions Week la Semaine européenne des régions et des villes

Dans le cadre de la 22e édition de la Semaine européenne des régions et des villes (EU Regions Week), la Présidente de l'Assemblée de Corse a pris part à plusieurs temps forts. Elle est intervenue, le 9 octobre 2024, à la conférence politique de haut niveau organisée par la Collectivité de Corse et les régions insulaires partenaires (Sardaigne, Baléares, Gozo, Crète, Îles Ioniennes, Gotland, Åland), intitulée « Les régions insulaires et le nouveau cycle institutionnel de l'UE ». Aux côtés des présidentes de la Sardaigne et des Baléares, du ministre de Gozo et du vice-gouverneur de Crète, la Présidente a plaidé pour une meilleure intégration des spécificités insulaires dans le CFP post-2027. Elle y a rappelé la nécessité d'une programmation différenciée, d'une gouvernance de proximité renforcée, et d'une politique de cohésion véritablement adaptée aux réalités insulaires.



Elle a également participé à une table ronde organisée par la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), intitulée « Renforcer la coopération maritime pour une croissance durable dans les régions côtières et insulaires », où elle a mis en avant le rôle stratégique de la coopération maritime, en particulier transfrontalière, pour accompagner les transitions écologique et économique dans les régions littorales et insulaires. Enfin, elle est intervenue lors de la session organisée par la DG BUDG de la Commission européenne sur le thème « Leçons tirées des régions pour le prochain budget de l'Union européenne », pour faire entendre la voix des territoires dans la construction du futur budget de l'Union.

Par cette participation active à trois événements de haut niveau, la Présidente a réaffirmé l'engagement européen de la Corse et son rôle moteur dans les dynamiques interrégionales en particulier sur les questions de l'insularité, de la coopération maritime et du futur budget européen.

Interreg Marittimo

Le programme Interreg France–Italie Maritime 2021-2027 est un programme européen de coopération territoriale transfrontalière. Il réunit la Corse, la Ligurie, la Toscane, la Sardaigne, ainsi que les départements du Var et des Alpes-Maritimes (Région Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur, intégrés depuis 2014), autour d’un espace de coopération structuré par une identité maritime et méditerranéenne commune.

Doté de plus de 193 millions d’euros, ce programme vise à répondre collectivement aux enjeux partagés des territoires côtiers et insulaires : transition écologique, résilience économique, cohésion sociale, mobilité durable, innovation, ou encore capital humain. Il revêt une importance particulière pour la Corse, car il permet de faire reconnaître la réalité et les défis spécifiques des frontières maritimes dans la mise en œuvre des politiques européennes mais surtout, il permet de coopérer avec nos voisins italiens.



Membre du Comité de suivi du programme, la Présidente de l’Assemblée de Corse participe activement à son pilotage et à sa mise en œuvre. Elle a notamment pris part au lancement du deuxième appel à projets, qui s’est tenu à Nice le 15 février 2024 puis à Corte le 29 avril 2024. Ce deuxième appel, qui mobilise plus de la moitié de l’enveloppe du programme, constitue une étape décisive de la programmation actuelle.

À cette occasion, la Présidente a souligné la nécessité de transformer nos territoires pour les rendre plus résilients, plus attractifs, plus compétitifs et mieux connectés, tout en mettant l’accent sur le développement du capital humain. Elle a rappelé que l’objectif du programme est bien de faire en sorte que les territoires ne se contentent pas de s’adapter, mais qu’ils puissent prospérer dans un environnement en mutation.

Elle a également mis en lumière la dimension humaine et politique de la coopération. Convaincue que celle-ci repose avant tout sur les liens entre les peuples et les communautés, elle a annoncé la création, au sein de l’Assemblée de Corse, d’un groupe d’amitiés Corse-Toscane.

Cette initiative vise à renforcer les relations entre territoires partenaires au-delà du seul cadre institutionnel, dans une logique de dialogue pérenne et de rapprochement culturel.

La Présidente a également profité de ces rencontres pour réaffirmer l'importance stratégique de la coopération maritime, notamment dans le contexte du Comité de pilotage du Traité du Quirinal, lancé à Turin en décembre 2023, où la Collectivité de Corse s'est engagée à porter la thématique des connexions et des transports.

Elle a rappelé que la reconnaissance pleine et entière des frontières maritimes dans les politiques de l'Union européenne est essentielle pour les territoires insulaires. Enfin, la Présidente a souligné que ces travaux s'inscrivent pleinement dans une réflexion plus large sur l'avenir de la politique de cohésion post-2027.

Elle a rappelé les positions portées au sein du Comité européen des Régions, notamment la nécessité de garantir l'éligibilité de toutes les régions, de maintenir un niveau d'investissement équivalent à celui de la période actuelle, et de renforcer le pilier de la coopération territoriale européenne.



La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) borders forum & VP



Créée en 1997 à l'initiative de l'État français, la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est un outil unique en Europe qui fédère des collectivités locales, des services de l'État, des institutions européennes et des acteurs transfrontaliers autour de l'amélioration des politiques et projets dans les zones de frontière, terrestre ou maritime. Elle joue un rôle central dans la reconnaissance des enjeux spécifiques des territoires frontaliers, et dans la structuration d'une gouvernance de coopération adaptée à ces réalités.

Le 18 septembre 2024, la Présidente de l'Assemblée de Corse a été élue vice-présidente de la MOT, en charge plus spécifiquement de la coopération maritime et spécifique lors de leur Assemblée Générale à Dunkerque. Ce mandat marque une reconnaissance de l'engagement de la Corse dans la coopération transfrontalière et maritime depuis plusieurs années, et conforte son rôle moteur dans les dynamiques interrégionales euro-méditerranéennes.

Dans le prolongement de cette élection, la Présidente est intervenue le 2 décembre 2024 au Borders Forum, organisé par la MOT à Paris, dans le cadre d'une table ronde intitulée *"Pas de deal sans solidarité. Mais sommes-nous prêts à partager notre souveraineté au-delà des frontières ?"*. Elle y a porté une parole forte en faveur d'une reconnaissance pleine et entière des frontières maritimes, encore trop souvent absentes des discussions européennes sur la coopération territoriale. Prenant l'exemple de la Corse, elle a illustré les défis spécifiques des territoires insulaires : connectivité et accessibilité, continuité territoriale avec le continent comme avec les voisins italiens, protection de l'environnement marin, et fuite des compétences et talents.



Elle a rappelé que l'insularité est à la fois une contrainte structurelle et une opportunité d'innovation territoriale, soulignant que notre île, en lien avec ses partenaires toscans, sardes et ligures, s'affirme de plus en plus comme un laboratoire vivant de coopération transfrontalière. À travers les programmes européens comme Interreg Marittimo, des partenariats concrets ont permis de répondre à des enjeux partagés, qu'il s'agisse de mobilité, de protection de la biodiversité marine ou de développement de projets éducatifs et économiques conjoints.

Mais elle a également insisté sur les lourdeurs administratives persistantes, appelant à une simplification des dispositifs et à une gouvernance transfrontalière plus fluide et plus agile.

En tant que vice-présidente de la MOT, la Présidente s'est engagée à faire entendre la voix des régions maritimes et insulaires dans l'ensemble des débats sur l'avenir de la politique de cohésion et de la coopération territoriale européenne, notamment dans la perspective du cadre financier post-2027. Elle a défendu une vision ambitieuse d'un développement territorial à 360°, centrée sur les territoires maritimes et fondée sur la solidarité, le codéveloppement et les liens concrets entre régions voisines. Elle a plaidé pour que les frontières maritimes cessent d'être perçues comme des limites et deviennent des espaces de projets, de circulation, de vie partagée.

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) Commission des Îles aux Açores

La CRPM est un réseau fondé en 1973 qui rassemble plus de 150 régions issues de 24 États européens. Elle agit pour que les intérêts des régions maritimes, périphériques et insulaires soient pleinement pris en compte dans les politiques européennes, notamment en matière de cohésion, de transport, de transition écologique ou encore de gouvernance. En son sein, la Commission des Îles rassemble une vingtaine d'îles de toute l'Europe, dont la Corse, qui y joue un rôle actif de premier plan. De 2017 à 2021, la présidence a été assurée par Gilles Simeoni, le Président du Conseil exécutif de Corse.



Le 23 avril 2024, la Présidente de l'Assemblée de Corse a participé à l'Assemblée générale de la Commission des Îles, qui s'est tenue aux Açores, au siège du gouvernement régional. Elle y est intervenue lors de la session politique intitulée « Les îles européennes : quel futur après les élections européennes ? ».

Dans cette séquence consacrée à l'avenir de la politique de cohésion et à la place des îles dans les priorités de l'Union, la Présidente a rappelé l'importance du travail mené au sein du CdR pour faire entendre la voix des territoires insulaires, notamment à travers les avis adoptés sur l'entrepreneuriat dans les îles, la stratégie macrorégionale pour la Méditerranée, et l'article 174 du TFUE, dont elle a été rapporteure en 2022.

Elle a insisté sur la nécessité de renforcer la prise en compte de la spécificité insulaire dans toutes les politiques européennes. Elle a plaidé pour le maintien des principes fondateurs de la politique de cohésion au-delà de 2027, la mise en œuvre d'un véritable « island proofing », ainsi que l'établissement d'un « Pacte des îles » à l'échelle de l'UE.

Elle a également rappelé que la cohésion ne saurait être réduite à un simple instrument financier : elle constitue une condition de justice territoriale et un levier concret pour permettre aux populations insulaires de choisir de vivre et de rester sur leur territoire.



Cette mission aux Açores a également été l'occasion d'échanges bilatéraux fructueux. La Présidente a rencontré le ministre en charge de l'eau des Îles Baléares, Juan Manuel Lafuente qui a exprimé sa volonté de renforcer la coopération avec la Corse sur les questions liées au stress hydrique dans les territoires insulaires, enjeu d'avenir commun en Méditerranée.

Elle a également rencontré le vice-président du gouvernement des Açores, Artur Lima, qu'elle a invité à se rendre en Corse afin d'être auditionné par la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et de l'Évolution Statutaire de l'Assemblée de Corse, sur l'expérience açorienne en matière d'autonomie. les territoires insulaires, enjeu d'avenir commun en Méditerranée.



01.6

VISITES & ACTIONS DE TERRAIN

Au cours de l'année, la Présidente de l'Assemblée de Corse a entrepris des visites de terrain significatives, mettant l'accent sur l'interaction directe avec les acteurs locaux ou lors d'initiatives ou occasions spécifiques. Ces déplacements ont parfois permis de découvrir des initiatives remarquables dans divers domaines, allant de l'agriculture durable à l'innovation technologique en passant par la santé, qui illustrent les efforts vertueux et structurants pour le territoire. Ils ont également permis de célébrer l'engagement des acteurs au quotidien ou de partager des instants de vie.

Cette démarche témoigne de l'engagement de la Présidente à favoriser un dialogue ouvert avec la communauté et à soutenir activement le développement local.



INRAE

Le 14 février 2024, dans le cadre du projet Corsica Pruspettiva 2050, la Présidente de l'Assemblée de Corse a visité le site de San Giulianu de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

Présent depuis les débuts des années 60, le site INRAE de San Giulianu est un acteur central, au rayonnement international, de la recherche en agrumiculture. Alliant exigence académique et développement agricole du territoire, les travaux menés par l'INRAE sont aussi bien au service des chercheurs, que des agrumiculteurs et transformateurs corses. Par cette action tournée vers l'innovation, l'INRAE de Corse mène une action nécessaire à l'adaptation de notre agriculture aux grands enjeux climatiques, économiques et sanitaires de demain. En cela notamment, cette visite et ces échanges ont pu enrichir les travaux menés dans le cadre de Corsica Pruspettiva 2050, le centre INRAE de Corse ayant par ailleurs été activement engagée dans l'organisation d'une conférence publique organisée par la Présidence de l'Assemblée de Corse le 19 janvier 2024.

Le Village de santé et de Prévention de Corse à Corti



Le 24 mai 2024, la Présidente a participé au premier Village de Santé et de Prévention de Corse, organisé par le CPIE A Rinascita, soutenu par l'Agence Régionale de Santé de Corse, le Centre Hospitalier Corte Tattone, la Mairie de Corte, la Collectivité de Corse, la Mutuelle de la Corse, la Mutualité française, la CPAM, la Carsat et l'Agirc-Arrco, sur le site de l'Hôpital Intercommunal de Corte-Tattone.

Parrainé par le Pr Fabrice Barlesi, Directeur Général de l'Institut Gustave Roussy à Villejuif, cet événement a permis de réunir en un même lieu les usagers et tous les acteurs du réseau professionnel de santé en Centre Corse, associations, intervenants spécialisés ou ressources locales, afin d'encourager l'adoption de modes de vie sains, la prévention des maladies et l'éducation à la santé pour tous.



Le Congrès des maires



Le vendredi 25 octobre 2024, la Présidente a participé au congrès des maires de Corse du Sud en présence de la Ministre Catherine Vautrin, alors Ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation.

Le thème de la proximité oublié a permis à la Présidente de développer un propos autour de la nécessité de réinventer la proximité selon les spécificités d'une île soumise à de multiples contraintes et dans un souci de coordination renforcée entre les opérateurs publics chargés de garantir un niveau d'accès aux services et aux droits pour l'ensemble des citoyens.

La rentrée scolaire



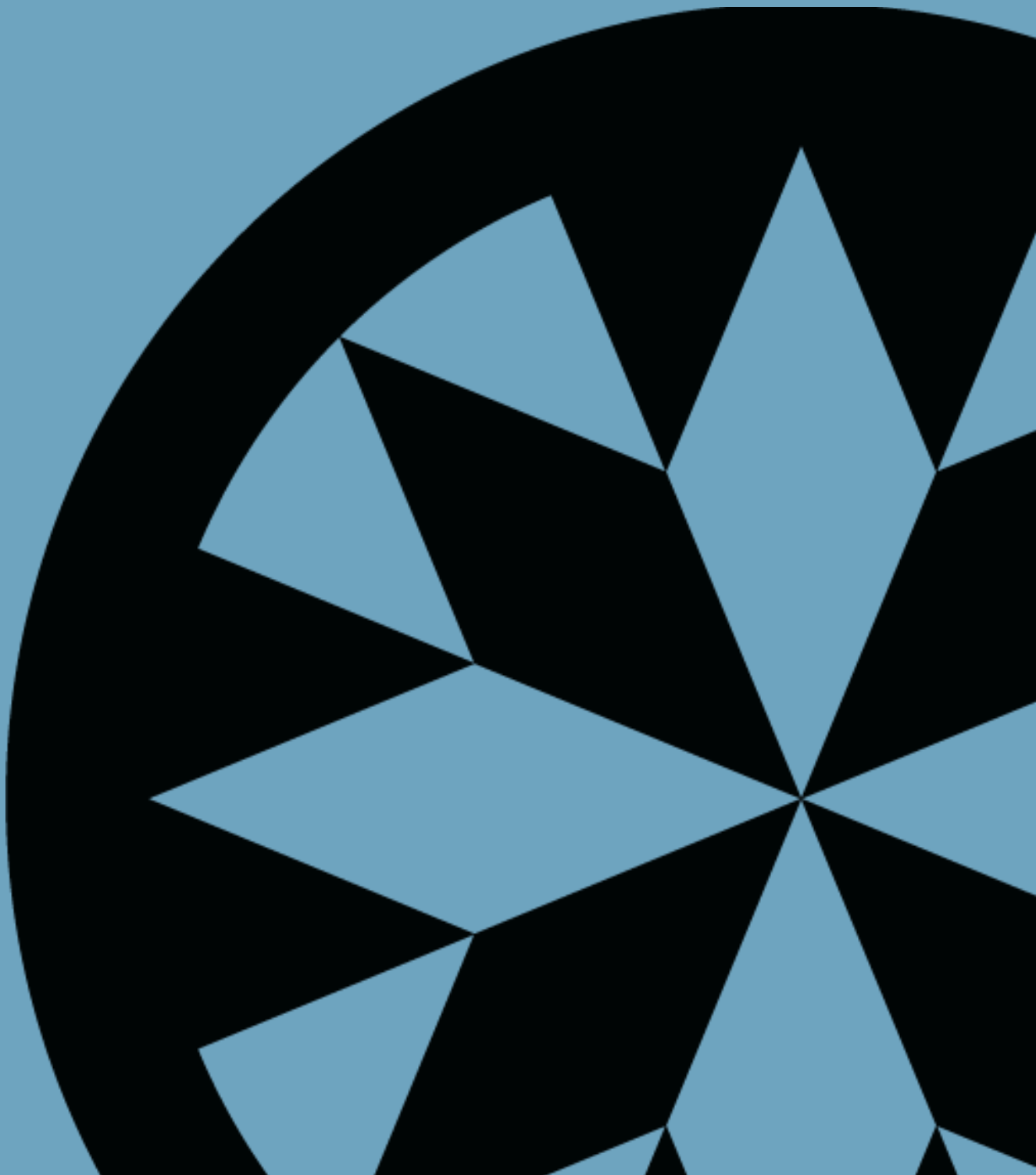
Lors de la rentrée scolaire le mardi 3 septembre 2024, la Présidente de l'Assemblée de Corse a eu l'occasion de visiter le collège de Calvi et le lycée de L'Isula et, afin d'apporter son soutien aux équipes éducatives et administratives.

Au cours de cette visite, la Présidente a pu aborder les différents enjeux éducatifs auxquels la communauté scolaire est confrontée, mettant en lumière l'importance de l'éducation dans l'émancipation et le développement de nos jeunes. La Présidente a souligné que la jeunesse est au cœur des préoccupations et des politiques de l'Assemblée et qu'elle est particulièrement écoutée, notamment au travers de l'Assemblea di a Giuventù et de l'Assemblea di i Zitelli.



**“Rien n'est possible sans
les hommes,
rien n'est durable sans les
institutions”.**

Jean Monnet



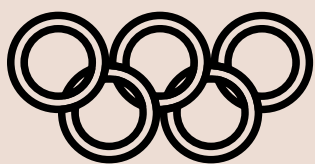
01.7

TEMPS FORTS SUR LES PLANS HISTORIQUE, CULTUREL OU SOCIÉTAL

Lancement de l'année Paoli : vers le tricentenaire

C'era une volta un capu di statu. Et trois siècles après, sa figure tutélaire transcende les clivages politiques et le temps. Chacun sait bien qu'il y a eu un "moment Paoli." Raviver cette période était au programme : l'année 2025 coïncidait au 300^{ème} anniversaire de la naissance di "U babbu" (1725-1807.) Pour autant, la dynamique mémorielle ne pouvait s'enclencher réellement qu'avec "un élan populaire et une participation citoyenne" affirmait Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse. Ce grand moment de transmission fut aussi celui de l'unité. Ainsi, la Collectivité de Corse a mis en place un comité de pilotage (COPIL) réunissant plusieurs acteurs : Université de Corse, Académie de Corse, communes et intercommunalités, responsables culturels. Afin que l'île entière se mette à l'heure de la commémoration. L'idéal de souveraineté populaire avec en corollaire la République, sa Constitution de 1755 et ses grands principes de séparation des pouvoirs. L'éducation émancipatrice comme pilier d'une société juste et apaisée. L'égalité hommes -femmes. L'humanisme. Sans omettre la dimension transnationale de la pensée paoliste. Voilà les grands axes programmatiques qui ont alimenté, un peu partout sur le territoire, bon nombre d'événements labellisés. Conférences, rencontres, diffusions scientifiques ou encore expositions. Son projet visionnaire a séduit les penseurs éclairés de l'époque Outre-manche et même outre-Atlantique. Paoli, Européen avant l'heure, promoteur d'une identité Corse ouverte, unissant liberté et civisme a légué, en héritage une pensée moderne. Celle d'un enfant du Rustinu au parcours d'exception. A cet égard, l'extension de "A strada Paolina" et la finalisation des travaux du convent de Merusaglia ont été décrétés par la Collectivité de Corse.





JO 2024, la Corse, relais de la flamme olympique

in Corsica u 14 di maghju

Le 14 mai 2024, la Corse rentrait dans la lumière des jeux. Et par la même occasion, était au cœur d'un événement international. S'ouvrir, accueillir, transmettre enfin fondaient un triptyque universel : celui de l'olympisme. Ainsi, dans le cadre des "JO Paris 2024" la Collectivité de Corse a souhaité accueillir le relais de la flamme. Objectif affiché : "Offrir ce que la Corse a de meilleur." A l'appui, logistique technique et imposants moyens financiers débloqués. La grande fête annoncée a été vécue et envisagée comme un moment fort de cohésion sociale.



120 porteurs

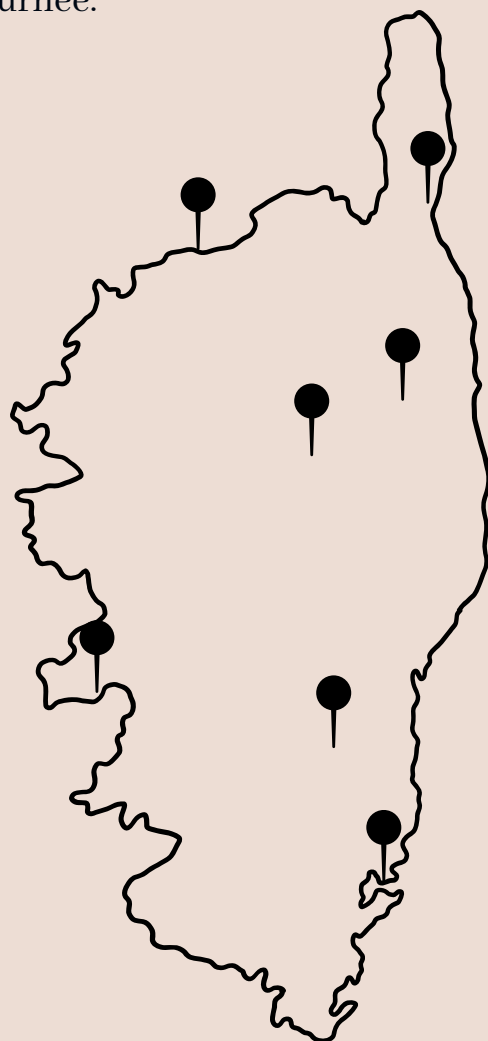
Elle s'est traduite par 120 porteurs insulaires, sportifs, artistes, bénévoles ou simples citoyens engagés qui se sont succédé tout au long de cette journée.

Un engouement populaire

Dix étapes sélectionnées offrant une vitrine médiatique inédite pour l'île. Aiaçciu, Bavella, L'Isula, Zonza, Corti, Campana, Piedicroce, Portivechju, Furiani, Bastia.

Sur son passage, la flamme a uni les générations, le littoral et l'intérieur, le sport et le patrimoine matériel autant qu'immatériel. Offrant même une séquence mémorielle à Furiani, dix jours après la commémoration de la catastrophe du 5 Mai 1992. Preuve que le sport rassemble. Inspire. Eduque.

Des valeurs rappelées par la présidente de l'Assemblée de Corse à l'occasion de la halte des relayeurs devant le Gran'Palazzu. En les accueillant, Marie-Antoinette Maupertuis a souhaité préciser que chaque territoire, même éloigné du centre porte en lui un bout d'universel. A l'image de la Corse où cette traversée insulaire agissait tel un miroir.







Le Pape en Corse

Une parole universelle délivrée depuis une terre singulière, la nôtre, et qui, le temps d'une journée, propulsait la Corse sur tous les écrans du monde.

Le 15 décembre 2024 fera date.

La venue de papa Francesco à Aiaçciu s'inscrit déjà dans la mémoire vive de notre île. Que l'on soit croyant ou pas, du point de vue de Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, cette visite pontificale symbolise un "égard fait à notre peuple." Importance des périphéries. L'identité comme richesse.



Aujourd'hui encore, son message continue de résonner dans le cœur et l'esprit de chacun. Avec ce vœu formulé par la présidente de l'Assemblée de Corse : que le pin Lariciu, emblème de notre patrimoine immatériel, offert comme présent de bienvenue, inscrira dans le temps, une fois planté, « un bout de Corse qui s'épanouira ailleurs ».

La Méditerranée comme trait d'union. Cette mer propice à un dialogue interculturel. Où l'écoute, l'hospitalité et la mémoire partagée ont scellé à travers les siècles un « humanisme » à nul autre pareil : "l'humanisme Méditerranéen". Voilà des thématiques qui furent au cœur du pontificat de celui qui aimait tant se faire nommer sobrement "François". Et qui font écho à ce que nous sommes. "Qui, mi so sentito a casa" déclara-t-il d'ailleurs en épilogue de sa grande messe célébrée au casone. Une messe vécue comme un temps fort au cours de laquelle l'officialisation de A lingua nustrale faisait son entrée au sein d'un rituel pourtant millénaire autant que codifié. Aux propos introductifs liturgiques prononcés par la présidente de l'Assemblée de Corse, dits "première lecture" (Esulta, figlia di Sion ! Scoppia in ovazione, Israele (...)) Se succédaient en point d'orgue un vibrant "Diu Salve Regina" entonné par les différentes confréries. Entre sacré et profane. Entre société civile ou politique et société ecclésiastique. C'est sans doute cela "la piété populaire" telle que l'a définie, ce jour-là, le Saint Père à l'occasion d'un colloque éponyme. Ainsi, au Palais des congrès, la Corse faisait figure de modèle. L'exemple à suivre d'une laïcité dite "évolutive et dynamique." "Cette piété populaire met en lumière les valeurs de la foi et en même temps, exprime la singularité, l'histoire et la culture de ce peuple" explicita encore le successeur de Pierre.



“

Qui, mi sono sentito a casa



E fiere di Corsica : tradizione, sapè-fà è mudernità

Festivoce u 20 di lugliu



La Corse, terre de culture et de création, voit fleurir chaque année de nombreux événements artistiques. La Collectivité de Corse les soutient et les accompagne tant ils reflètent une identité riche, enracinée mais néanmoins moderne. Cette “âme” corse faite de convivialité, d’émotion et de partage. “Festivoce” est de ceux-là. La présidente de l’Assemblée s’y est rendue, le 20 juillet dernier. Rendez-vous était donné à Pigna, au cœur de la Balagne, comme chaque année depuis maintenant 32 ans. Une longévité qui a érigé la manifestation en doyenne des programmations musicales insulaires. Raison pour laquelle Marie-Antoinette Maupertuis y est allée “en amie”. En frappant les trois coups d’une programmation riche et variée, elle a déclaré devant une assistance nombreuse : “Cultivons nos idées, ensemençons nos esprits, faisons fleurir nos envies et fructifier nos sens.” Puis d’ajouter “nos voix n’en seront que plus belles.”

Fiera di l'Alivu Montegrossu

La 34e édition de a Fiera di l'alivu

20 è 21 di lugliu



Festival du film Lama

lugliu - aostu



Fiera di u turismu di filitosa

aostu



Médiévales de Levie

aostu



Santa di u Niolu

194e edizione di a fiera

6, 7 è 8 di settembre



Isulimondi

septembre



Notre Dame de Pancheraccia

1^{er} 8 di settembre



Octobre Rose 2024

Comme chaque année, à l'occasion de la session d'octobre de l'Assemblée de Corse, une action de sensibilisation à la lutte contre le cancer du sein a été organisée.

Consciente des enjeux majeurs liés au cancer, prévention, dépistage, accompagnement des malades et amélioration de leurs conditions de prise en charge, la Présidente de l'Assemblée de Corse entend, à son échelle, valoriser l'engagement des associations et favoriser l'accès à l'information.

Dans ce cadre, les associations « Belles et Battantes » et « La Marie-Do » ont été conviées et ont tenu un stand d'information.

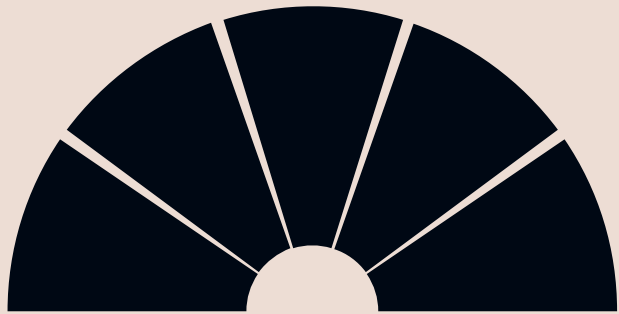
L'occasion de présenter, aux conseillers et aux agents, leurs actions en faveur des personnes touchées par la maladie.



**L'attività di u
sicritaria tu
generale.**

02.

2024 EN CHIFFRES



ASSEMBLÉE DE CORSE

12 RÉUNIONS

20 JOURS DE RÉUNION



COMMISSION PERMANENTE

33 RÉUNIONS

22 pour contribuer à l'organisation des sessions (dates et ordres du jour, déroulement, recevabilité des questions orales et modalités d'évocation des motions)

11 POUR ADOPTER DES DÉLIBÉRATIONS, SUR DÉLÉGATION DE L'ASSEMBLÉE



COMMISSIONS

58 RÉUNIONS DE COMMISSIONS

54 COMMISSIONS ORGANIQUES / **4** COMMISSIONS THÉMATIQUES

135 RAPPORTS DE COMMISSION

4 COMPTES-RENDUS THÉMATIQUES RÉDIGÉS

72 QUESTIONS ORALES

3 QUESTIONS ÉCRITES





379 DÉLIBÉRATIONS **352** ADOPTÉES
À L'UNANIMITÉ

181 adoptées
par l'Assemblée de Corse

198 adoptées
par la Commission Permanente

304 SUR RAPPORT DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL EXÉCUTIF

49 SUR PROPOSITION DE LA
PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

25 SUR PROPOSITION DES GROUPES
POLITIQUES, PAR LE BIAIS DE
MOTIONS OU DE RÉSOLUTIONS



92.9 %

DES DÉLIBÉRATIONS
ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

DONT **23** MOTIONS
& **2** RÉSOLUTIONS

28 MOTIONS DÉPOSÉES
23 VOTÉES À L'UNANIMITÉ

29 AMENDEMENTS
INSTRUITS

20 ONT ÉTÉ ADOPTÉS

7 ONT ÉTÉ REJETÉS

2 ONT ÉTÉ RETIRÉS

3 RÉSOLUTIONS
SOLENNELLES

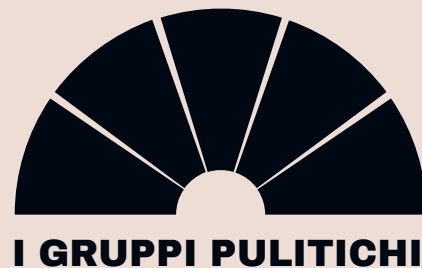
2 ADOPTÉES À
L'UNANIMITÉ

Soutien aux agriculteurs en Corse (adoptée à l'unanimité)

Langue corse (adoptée à l'unanimité)

Demande solennelle au Président de la République de saisir au
plus tôt le Parlement du projet de révision constitutionnelle
relative à la Corse (adoptée à la majorité)

L'ACTIVITÉ DES GROUPE POLITIQUES



I GRUPPI PULITICHI

Au cours de l'année 2024, les membres de l'Assemblée de Corse étaient répartis en 4 groupes politiques.

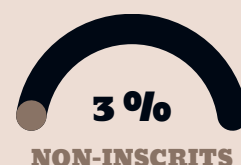
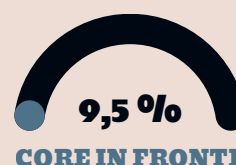
Fà Populu Inseme - 32 membres

Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse - 16 membres

Avanzemu - 7 membres

Core in Fronte - 6 membres

2 Conseillers "non-inscrits" - Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA et M. Pierre GHIONGA.



LES ??? ORALES

72 ont été posées entre janvier et décembre 2024.

12 Fà Populu Inseme

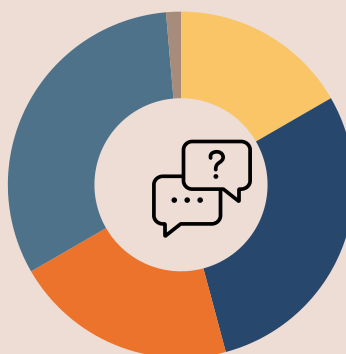
21 Un Soffiu Novu

15 Avanzemu

23 Core in Fronte

1 Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

● Fà Populu Inseme
● Un Soffiu Novu ● Avanzemu
● Core in Fronte
● Josepha Giacometti- Piredda



LES ??? ÉCRITES

3 ont été transmises au Conseil exécutif de Corse.

2 Un Soffiu Novu

1 Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

LES MOTIONS

24 motions ont été adoptées par les conseillers, 1 a été rejetée. 23 ont été adoptées à l'unanimité ; 2 ont été portées par l'ensemble des groupes politiques (résultat de 5 textes fusionnés)

Présidente de l'Assemblée de Corse
3

Motions conjointes
3

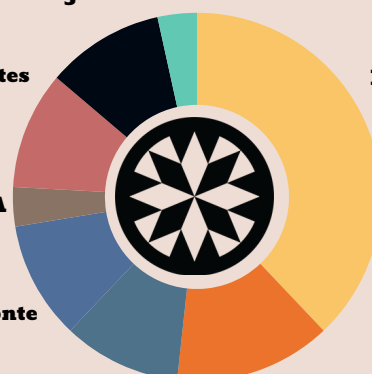
Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
1

Core in Fronte
3

Un Soffiu Novu
3

Avanzemu
4

Fà Populu Inseme
11



a cumunicazione



La mission communication institutionnelle de l'Assemblée de Corse a pour objectif de rendre l'action de l'institution accessible et visible. Elle répond à une exigence croissante de transparence et d'information.

Elle s'appuie pour cela sur trois piliers : informer, valoriser, accompagner.

- Animation d'un site institutionnel riche de plus de 100 rubriques, régulièrement actualisé.
- 126 articles publiés en 2024, assortis de plus de 1 000 documents en accès public (rapports, délibérations, comptes-rendus...).
- Publication systématique des contenus liés aux sessions, commissions, à l'Assemblea di a Giuventù, et autres événements institutionnels.
- Animation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, X), permettant de relayer, si nécessaire en temps réel, les travaux de l'Assemblée.
- Accompagnement et soutien à l'organisation des événements institutionnels : conférences, visites officielles...
- Préparation des supports associés
- Captations vidéo et diffusions en direct des séances, conférences et événements, en lien étroit avec la région, notamment lors des séances publiques
- Relations presse : rédaction et envoi de communiqués, réponse aux sollicitations
- Réalisation ou coordination de reportages photographiques lors des sessions, événements, visites officielles
- Conception de l'ensemble des supports de communication : affiches, visuels pour les réseaux sociaux, signalétique événementielle

X 12700
abonnés

 **135240**
visites

f 11887
abonnés

 **430483**
pages vues

126 
articles publiés

 **34**
réunions
et conférences
en direct

02.1

LES ACTIVITÉS LIÉES AUX SÉANCES ET AUX COMMISSIONS

La direction est en charge d'assurer l'organisation et le bon fonctionnement de l'Assemblée et de ses différentes instances, et de participer à la réflexion relative à la modernisation du fonctionnement parlementaire, tout en renforçant l'aide à la décision apportée à la Présidente et aux présidents de commissions.

Deux services composent cette direction : le service de la Séance et le service des Commissions organiques et thématiques.

MISSIONS PRIORITAIRES

Assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée de Corse dans ses instances de préparation et délibération ;

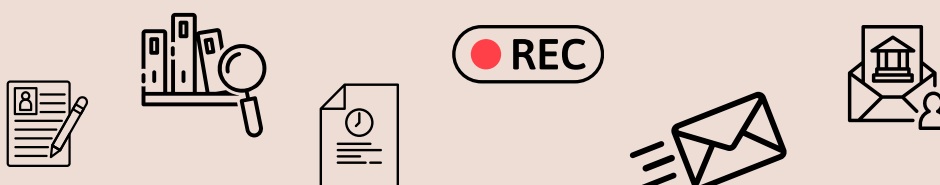
Apporter un appui qualifié à la Présidente de l'Assemblée, aux présidents et rapporteurs de commissions ;

Contribuer à l'amélioration et à la valorisation des travaux des commissions et assurer la logistique de leurs initiatives.

LE SERVICE DE LA SÉANCE

Ce service est en charge de l'organisation et du suivi des réunions de l'Assemblée de Corse et de sa Commission Permanente. Pour remplir ses missions, le service de la Séance doit assurer :

- la réception et l'enregistrement des saisines du Conseil exécutif de Corse ;
- la réception, l'enregistrement, la mise en forme et la transmission des rapports (CE + AC) aux élus, aux groupes, aux services, au service communication pour la mise en ligne sur le site ;
- l'établissement des convocations avec indication de l'ordre du jour ;
- la constitution des dossiers de bases des séances ;
- l'enregistrement des questions orales, des motions, des amendements ainsi que leur mise en forme suivie de leur diffusion auprès des services ;
- la gestion du public et leur répartition autour de l'hémicycle (tribune invités, tribune public) ;
- la gestion des huissiers de séance ;
- le suivi de la séance publique (prise de notes, enregistrement des pouvoirs, des amendements et des votes) ;
- la mise en forme et la numérotation des délibérations avec s'il y a lieu intégration des amendements adoptés ;
- la transmission au contrôle de légalité et la publication des actes, afin d'assurer leur caractère exécutoire,
- la diffusion des actes aux services concernés.



LE SERVICE DES COMMISSIONS ORGANIQUES ET THÉMATIQUES

Les agents du service affectés aux diverses commissions organiques et thématiques de l'Assemblée assurent l'organisation et le suivi des réunions.

Dans le cadre de cette mission, les agents affectés aux diverses commissions assurent les fonctions suivantes : relations avec les présidents et membres des commissions, organisation de réunions (établissement des convocations et ordre du jour, réservations des salles ou mise en place des outils de visioconférence, liaison avec les services techniques, communication de documents), prise de connaissance des dossiers de l'ordre du jour, rédaction de notes et/ou rapports sur des sujets spécifiques à la demande des Présidents de Commissions et/ou de la Présidence de l'Assemblée de Corse, participation et intendance des réunions des commissions, prise de notes et restitution des débats sous forme de rapports.

VALORISATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

Les personnels rattachés aux commissions organiques ont vocation à être mobilisés pour la production de rapports destinés à être soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Dans ce cadre, ils effectuent un travail de recherche, de veille et de parangonnage, en étroite collaboration avec le ou la Président(e) de commission, qui peut également décider, le cas échéant, de procéder à des auditions d'experts.

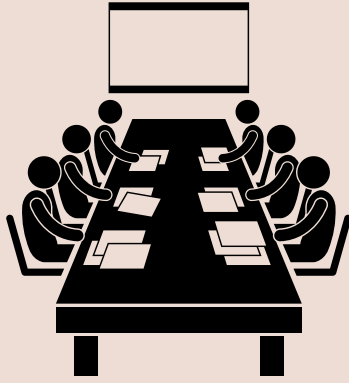
A titre d'exemple, des travaux de commissions ont été présentés en 2024 devant l'Assemblée de Corse sur la langue corse, la prévention des incendies et la gouvernance de l'eau.

LA COMMISSION PERMANENTE

- La Commission Permanente, émanation de l'Assemblée de Corse, est composée de quinze membres dont quatorze sont élus parmi les conseillères et conseillers à l'Assemblée de Corse, la Présidente de l'Assemblée de Corse en étant, pour ce qui la concerne, membre de droit.
- Depuis mai 2020, la Commission Permanente, dont le rôle initial ne consistait qu'en l'organisation des travaux de session, se réunit sous une forme délibérative, afin d'étudier une partie des rapports et ainsi répondre à un double objectif :
 - alléger l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse qui, en 2018 avec la fusion de la collectivité territoriale de Corse et des deux conseils départementaux, s'était considérablement densifié ;
 - permettre à l'Assemblée de recentrer ses travaux sur des questions de nature politique et stratégique.

LA COMMISSION PERMANENTE SE RÉUNIT DONC AUJOURD'HUI, EN TANT QUE DE BESOIN, SOUS TROIS FORMATS :

- organisationnel, lorsqu'elle est chargée d'organiser les travaux de l'assemblée délibérante ;
- délibératif, dès lors que, sur la base d'une délégation générale de l'Assemblée de Corse prise en application de l'article L. 4133-6-1 du code général des collectivités territoriales, elle délibère en ses lieu et place ;
- instructif, quand elle procède à l'instruction de dossiers particuliers tels la réforme du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse.



En 2024, l'activité de la Commission Permanente a été soutenue ; elle a siégé à **33 reprises** : **22 réunions en mode "organisationnel"** pour contribuer à l'organisation des sessions (dates et ordres du jour, déroulement, recevabilité des questions orales et modalités d'évocation des motions) et **11 réunions pour adopter des délibérations**, sur délégation de l'Assemblée (en mode hybride, mêlant visioconférence et présentiel dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse)

Dans son format délibérant, elle a adopté **198 délibérations** (197 adoptées à l'unanimité, soit 99,5%).

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des Présidents, instance politique la plus élevée de l'Assemblée de Corse, réunit la Présidente et les responsables des groupes, avec participation possible du Président du Conseil exécutif ou de représentants élargis. Chargée de cadrer les positions politiques, préparer les sessions et arbitrer les différends internes, elle a tenu 15 réunions en 2024.

Grandement mobilisée sur le projet de révision constitutionnelle, la Conférence des Présidents s'est également réunie sur d'autres sujets majeurs : crise agricole, risques de pollution du Tavignanu (avec échanges avec défenseurs et experts), et demandes de réindexation de la dotation de continuité territoriale, obtenant un abondement de 50 M€.

LE PROJET DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE AURA CONTINUÉ À MOBILISER ACTIVEMENT LA CONFÉRENCE.

L'année a été largement consacrée au processus de révision constitutionnelle : recherche de convergences sur un statut d'autonomie, préparation des négociations avec l'État, accueil de délégations parlementaires, de la ministre Catherine Vautrin, et auditions de Christiane Taubira et de la constitutionnaliste Wanda Mastor.



LES RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

En ce qui la concerne plus particulièrement, la Présidente de l'Assemblée de Corse a déposé 49 rapports à l'ordre du jour des instances délibérantes et 3 motions. Outre ceux relevant de ses attributions protocolaires (règlement, procès-verbaux, désignations), elle a apporté plusieurs contributions majeures :

Le rapport d'information concernant l'avis : "Budget de l'UE et politiques territorialisées : propositions de nouveaux mécanismes de conception et de mise en œuvre dans le CFP après 2027", adopté à l'unanimité lors de la Plénière du Comité européen des Régions le 20 novembre 2024 :

Les travaux menés par la Présidente au sein du Comité européen des régions s'inscrivent dans une démarche cohérente de défense des spécificités des territoires insulaires, en particulier la Corse, au sein de l'Union européenne. Elle œuvre pour la reconnaissance de ces particularités, notamment à travers la promotion de la Coopération Territoriale Européenne (CTE), afin de relever des défis communs, renforcer la cohésion territoriale et favoriser un développement durable. Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité de ses précédentes actions, telles que son avis sur l'entrepreneuriat dans les îles (mai 2017), celui sur la CTE (décembre 2018) qui avait participé à maintenir la gouvernance de la coopération maritime à l'échelle régionale,

plus récemment, son avis sur l'application de l'article 174 du TFUE concernant les régions présentant des handicaps naturels ou démographiques permanents (décembre 2022) ou encore l'avis sur la coopération territoriale européenne avec les pays voisins (novembre 2023).

Ce rapport avait donc pour objectif d'informer les conseillers de l'Assemblée de Corse des actions menées par la Présidente au sein du Comité des Régions, en présentant une analyse détaillée de l'avis en question. Étant donné l'importance du sujet abordé, il visait également à sensibiliser les conseillers aux enjeux européens.

La Présidente a également déposé 3 motions :

Motion relative au conflit israélo-palestinien et situation dans la bande de Gaza, demandant un cessez-le-feu immédiat et sans condition pour que l'aide humanitaire internationale puisse entrer à Gaza et soit acheminée aux populations dans des conditions sécurisées, afin d'assurer le respect du droit humanitaire international pour les populations civiles. Cette motion souhaitait également voir émerger une véritable solution politique, passant par la création de deux Etats et donnant aux deux peuples une égale dignité quant à leur reconnaissance par les institutions internationales ;

Motion relative au soutien aux régions espagnoles affectées par des inondations meurtrières, exprimant la pleine solidarité de l'Assemblée de Corse, demandant au Conseil exécutif de mobiliser les moyens disponibles afin d'acheminer des aides aux régions les plus impactées et sollicitant la mobilisation des mécanismes européens de solidarité ;

Motion relative au soutien à Mayotte et aux mahorais face à la catastrophe causée par le cyclone Chido, exprimant la solidarité de l'Assemblée de Corse, sollicitant la mobilisation des mécanismes européens de solidarité et invitant le Gouvernement français à prendre la mesure de la situation dramatique et à mettre en place, sans délai, tous les dispositifs et moyens d'aide nécessaires afin de répondre à l'urgence humanitaire et de garantir la stabilité sociale et économique de Mayotte.

SESSION CONSACRÉE AU PROJET D'ÉCRITURES CONSTITUTIONNELLES

L'Assemblée de Corse a adopté, le 27 mars 2024 à la majorité, un projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse.

En effet, suite à deux années de travaux menés dans le cadre du processus de négociations avec le Gouvernement, marqués par des moments institutionnels importants (notamment la session extraordinaire de l'Assemblée de Corse des 4 et 5 juillet 2023, conclue par le vote, à une très large majorité de la délibération "Autonomia" ou le discours du Président de la République devant l'Assemblée de Corse le 28 septembre 2023), ont donc conduit à l'ouverture d'une nouvelle phase, visant à définir le contenu du projet d'écritures constitutionnelles pouvant servir de base à la révision constitutionnelle.

Dans ce cadre, et aux fins de transmettre une contribution écrite, les élus composant la délégation de la Corse se sont réunis le 23 février 2024 à Aiaçciu.

Une Conférence des Présidents préparatoire à ce rendez-vous s'est tenue le 6 mars 2024.

À l'issue de cette Conférence des Présidents, les participants ont adopté à l'unanimité un projet d'écritures constitutionnelles visant à servir de base écrite à une position commune de leur part dans le cadre de la réunion du 11 mars 2024.

À l'issue des échanges, un texte commun a été validé par les participants à la réunion, à une large majorité, majorité incluant le ministre de l'Intérieur au nom du Gouvernement et de l'Etat.

Ce texte a ainsi été présenté devant l'Assemblée de Corse réunie en session le 27 mars 2024, et a été adopté, par article, à une large majorité.

Ils ont adopté à l'unanimité, aux termes d'une journée de débats et de travaux, une "Déclaration politique solennelle", élaborée dans un esprit de convergence et de concessions réciproques, et avec la volonté partagée de mettre un terme définitif à la logique de conflit et d'ouvrir une nouvelle page des relations entre la Corse et la République.

Par la suite, les échanges intervenus lors de la réunion tenue au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer du 26 février 2024 ont permis de formaliser une première version du projet d'écritures constitutionnelles, dont les parties ont convenu qu'elle servirait de base à une deuxième réunion, programmée le lundi 11 mars 2024.

UNE RÉUNION PLÉNIÈRE EN FORMAT "INTER-COMMISSION"

Au vu de l'importance stratégique de ce dossier, les trois commissions organiques ont été réunies en format plénier, pour étudier le rapport "Projet d'écritures constitutionnelles dans le cadre de la révision de la Constitution consacrée à la Corse" présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse et évoquer les demandes de la Collectivité de Corse en termes d'évolution statutaire.

PROJET D'ÉCRITURES CONSTITUTIONNELLES

« La Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République, qui tient compte de ses intérêts propres, liés à son insularité méditerranéenne et à sa communauté historique, linguistique, culturelle, ayant développé un lien singulier à sa terre.

Les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptations justifiées par les spécificités de ce statut. La Collectivité de Corse peut être habilitée à décider de l'adaptation de ces normes dans les matières, les conditions et sous les réserves prévues par la loi organique.

La Collectivité de Corse peut également être habilitée à fixer les normes dans les matières où s'exercent ses compétences, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi organique.

La loi organique détermine également le contrôle exercé par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel sur les normes prises en application des deux précédents alinéas, en fonction de leur nature, ainsi que leurs modalités d'évaluation. Les habilitations prévues par la loi organique aux deux précédents alinéas ne peuvent intervenir lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti.

Le Gouvernement peut, par ordonnances, dans les matières qui ne relèvent pas de la compétence de la Collectivité de Corse, adapter les dispositions de nature législative en vigueur aux spécificités de la collectivité, sous réserve que la loi n'ait pas expressément exclu, pour les dispositions en cause, le recours à cette procédure. Les ordonnances sont prises en conseil des ministres après avis de l'assemblée délibérante et du Conseil d'État. Elles entrent en vigueur dès leur publication. Elles deviennent caduques en l'absence de ratification par le Parlement dans le délai de dix-huit mois suivant cette publication.

Les électeurs inscrits sur les listes électorales de Corse peuvent être consultés sur le projet de statut, après avis de l'assemblée délibérante, dans les conditions prévues par un décret en Conseil d'État délibéré en conseil des ministres. »

LES COMMISSIONS ORGANIQUES :

Les commissions organiques sont les chevilles ouvrières de la préparation des sessions de l'Assemblée de Corse et participent pleinement au bon fonctionnement des séances publiques.

En effet, au sein de ces réunions les élus peuvent prendre connaissance et débattre avec les services instructeurs des rapports qui seront soumis à l'examen de la Commission Permanente et l'Assemblée délibérante.

Chaque conseiller ne peut être membre que d'une seule commission, cependant un rapport inscrit à l'ordre du jour peut être instruit par une ou plus commissions.

- **Commission des Finances et de la Fiscalité**
- **Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement**
- **Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux**

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES :

Les commissions thématiques ont un champ d'action plus élargi sur les sujets d'actualités et les thématiques arrêtées par les élus.

Elles disposent d'une grande latitude pour organiser leur activité et procéder, notamment à des séances d'auditions.

Leurs travaux peuvent donner lieu à un rapport soumis à l'examen de l'Assemblée de Corse.

Enfin, les commissions thématiques peuvent aussi être saisies pour l'examen des rapports ou motions inscrits à l'ordre du jour.

- **Commission pour les Politiques de Santé**
- **Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse**
- **Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes**
- **Commission de Contrôle**



LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA FISCALITÉ

Cette commission est composée de 21 membres et présidée par M. Louis POZZO DI BORGO.

La Commission des Finances et de la Fiscalité (CFF) s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année 2024.

Sous son format "organique", 15 réunions ont permis d'étudier 2 motions et 227 rapports du Conseil exécutif ; 42 ayant fait l'objet d'un rapport transmis à l'Assemblée de Corse. 15 réunions ont été réalisées en distanciel.

15
réunions

229
rapports
et motion examinés

42 rapports
transmis
à l'Assemblée
de Corse



**LE PRÉSIDENT
LOUIS POZZO DI BORGO**



**VICE-PRÉSIDENTE
JULIETTE PONZEVERA**



**RAPPORTEUR :
JOSEPH SAVELLI**

61

MEMBRES :

Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Angèle CHIAPPINI, Anna Maria COLOMBANI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Sandra MARCHETTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Pierre POLI, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI.





LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Cette commission est composée de 21 membres et présidée par Mme Nadine NIVAGGIONI.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (CDENATE) s'est réunie à 19 reprises en 2024.

Sous son format "organique", 19 réunions ont été organisées et 101 rapports du Conseil exécutif et 2 motions ont été examinés; 44 ayant fait l'objet d'un rapport transmis à l'Assemblée de Corse. 16 réunions ont été organisées en distanciel, 3 en présentiel.

Les travaux menés en 2023 par cette commission ont donné lieu au **Rapport 2024/O1/009** (Relevé de conclusion relatif à la Gouvernance de l'Eau en Corse), présenté lors de la session de février 2024 et voté à l'unanimité, ainsi qu'au **Rapport 2024/O1/095 sur le Travail et l'Emploi**, "de l'amélioration des dispositifs existants au nécessaire changement de paradigme", présenté lors de la session d'Avril 2024 et voté à l'unanimité.

19

réunions

103

**rapports
et motion
examinés**

44

**rapports transmis
à l'Assemblée de
Corse**



**PRÉSIDENTE
NADINE NIVAGGIONI**



**VICE-PRÉSIDENT
GHJUVAN'SANTU LE MAO**

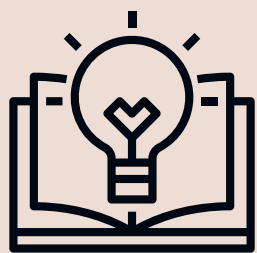


**RAPPORTEURE
VANNINA CHIARELLI LUZI**



MEMBRES :

ACQUAVIVA Jean-Félix, ARENA Jean-Baptiste, ARRIGHI Véronique, CAITUCOLI Paul-Joseph, COMBETTE Christelle, GIACOMETTI PIREDDA, Josepha, LUCCHINI Jean-Jacques, MARIOTTI Marie-Thérèse, MOSCA Paola, PANZANI Jean-Paul, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, QUASTANA Paul, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia et VALDRIGHI Hervé.



LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DES ENJEUX SOCIÉTAUX

Cette commission est composée de 21 membres et est présidée par **Mme Muriel FAGNI**.

La Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année 2024.

13 réunions ont été tenues en mode "organique" ; **57 rapports** du Conseil exécutif, **3 motions** ont été examinés et **41** ont fait l'objet d'un rapport transmis à l'Assemblée de Corse.

Ces réunions ont été organisées en distanciel. Par ailleurs, 10 réunions thématiques avaient eu lieu en 2023 (dont 3 visites sur site) et ont été consacrées à la thématique de la Langue Corse.

A l'issue des travaux menés conjointement par la CECCSES et la CDENATE, un rapport de synthèse n° 2024/O1/066 a été présenté devant l'Assemblée de Corse lors de la session d'Avril 2024, afin d'enrichir le rapport d'orientation de la Politique Linguistique qui avait été présenté par le Conseil exécutif lors de la session de novembre 2022.

13
réunions

60
rapports
et motion
examinés

41
rapports transmis
à l'Assemblée de
Corse



**PRÉSIDENTE
MURIEL FAGNI**



**VICE-PRÉSIDENT
ROMAIN COLONNA**

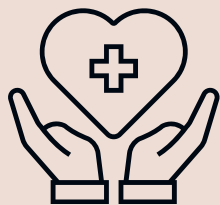


**RAPPORTEURE
FRÉDÉRIQUE DENSARI**

MEMBRES :

ANTONINI Danielle, BICCHIERRY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAMPANA Françoise, CASANOVA SERVAS Marie-Hélène, COGNETTI TURCHINI Catherine, DUVAL Santa, FILIPPI Petru Antone, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Saveriu, PEDINIELLI Chantal et PIETRI Véronique.





LA COMMISSION POUR LES POLITIQUES DE SANTÉ

Cette commission est composée de 16 membres et est présidée par Mme Danielle ANTONINI.

Elle s'est réunie à 2 reprises en 2024 en mode "organique" pour étudier 2 rapports du Conseil exécutif qui ont fait l'objet de la rédaction de 2 rapports transmis à l'Assemblée de Corse. Ces réunions ont été organisées en distanciel.



**PRÉSIDENTE
DANIELLE ANTONINI**



**VICE-PRÉSIDENTE
EVELINE GALLONI D'ISTRIA**



**RAPPORTEUR
JEAN-MARC BORRI**

MEMBRES :

Véronique ARRIGHI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI et Pierre POLI.

2 réunions

2 rapports
examinés

2 rapports
transmis
à l'Assemblée
de Corse



LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET MÉDITERRANÉENNES

Cette commission est composée de 16 membres et est présidée par M. Paul-Joseph CAITUCCOLI. Elle s'est réunie 3 fois sur l'année 2024 en mode organique ; 4 rapports du Conseil exécutif ont été examinés et 3 ont fait l'objet de la rédaction de rapports transmis à l'Assemblée de Corse. Ces réunions ont été organisées en distanciel.

3 réunions

4 rapports
examinés

3 rapports
transmis
à l'Assemblée
de Corse



**PRÉSIDENT
PAUL-JOSEPH
CAITUCOLI**



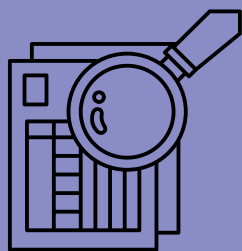
**VICE-PRÉSIDENT
JEAN-JACQUES
LUCCHINI**



**RAPPORTEURE
PAULA MOSCA**

MEMBRES :

Jean-Baptiste ARENA, Didier BICCHIERAY, Vannina CHIARELLI LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Santa DUVAL, Vanina LE BOMIN, Jean-Paul PANZANI, Antoine POLI, Paul QUASTANA, François SORBA, Charlotte TERRIGHI et Hervé VALDRIGHI.



LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Présidée par un membre de l'opposition de l'Assemblée de Corse, M. Jean-Michel SAVELLI, et composée de 16 membres. La Commission de Contrôle est chargée de contrôler les établissements publics, agences, et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse et/ou financés par elle, ainsi que toute étude menée à son initiative dans les domaines de compétences de la Collectivité de Corse.



PRÉSIDENT
JEAN-MICHEL
SAVELLI



VICE-PRÉSIDENT
SANDRA
MARCHETTI



RAPPORTEURE
MARIE-THÉRÈSE
MARIOTTI

MEMBRES :

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Marie-Hélène CASANOVA SERVAS, Christelle COMBETTE, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Paul PANZANI et Pierre POLI.



LA COMMISSION DES COMPÉTENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES ET POUR L'ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA CORSE

6

réunions

3

rapports
et motion
examinés

Cette commission est composée de 16 membres et est présidée par M. Romain COLONNA.

Elle s'est réunie 6 fois sur l'année 2024, majoritairement en mode hybride présentiel/distanciel. 2 réunions "organiques" ont eu lieu, pour examiner 1 rapport du Conseil exécutif et deux motions déposées par les groupes politiques ; ces trois documents ayant fait l'objet de rapports transmis à l'Assemblée de Corse.

4 réunions thématiques ont également été organisées, à la suite des travaux menés en 2023 et ayant conduit à la réalisation du rapport "Vers un statut d'autonomie pour la Corse". Ce nouveau cycle de travail avait pour objectif de disposer d'éléments concrets quant à l'élaboration de la loi organique relative au statut de la Corse.



PRÉSIDENT
ROMAIN
COLONNA



VICE-PRÉSIDENT
DON-JOSEPH
LUCCIONI



RAPPORTEURE
FRANÇOISE
CAMPANA

MEMBRES :

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Martin MONDOLONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI et Véronique PIETRI.

PLUSIEURS AUDITIONS

Mme Véronique BERTILE, maître de conférences en droit public auprès de l'Université de Bordeaux, spécialiste du droit des outre-mer et de droit constitutionnel et membre du CERCCLÉ (Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'État), a délivré des éléments juridiques relatifs à la préparation d'une loi organique.

MM. Artur LIMA, Vice-Président du Gouvernement Régional des Açores, accompagné de M. Carlos AMARAL, Directeur Régional des Affaires Européennes et de la Coopération Extérieure, a fait bénéficier les élus de son expérience d' élu régional d'un territoire insulaire, européen et autonome.

MM. Vidjaya TIROU, Secrétaire Général du Congrès de la Nouvelle Calédonie, et Laurent TRAVERS, Directeur des affaires juridiques et du contentieux du Congrès, ont notamment présenté les modalités d'élaboration de la loi organique relative au statut de cet archipel.

Enfin, M. Philippe BLANCHET, Professeur des Universités en sociolinguistique et dynamique des langues, au sein du département Communication et du Centre d'Études des Langues, Territoires et Identités Culturelles - Bretagne et Langue Minoritaires de l'université Rennes 2, a évoqué devant la Commission la question du droit des langues au niveau international et dans le cadre français ainsi que les rapports entre Constitution et loi organique relative aux questions linguistiques.



02.2

LES ACTIVITÉS LIÉES AUX FONCTIONS SUPPORTS ASSISTANCE JURIDIQUE, TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Composée de deux services, la Direction de l'Assistance Juridique Technique et Administrative a pour mission de garantir l'exercice du mandat des élus dans des conditions optimales, aussi bien sur le plan juridique, qu'administratif et technique.

L'année 2024 a été l'occasion, dans un contexte de discussions institutionnelles quelque peu bousculé en raison de la succession de quatre gouvernements (Borne, Atal, Barnier et Bayrou), de démontrer les capacités de notre institution à maintenir ses missions et d'assurer juridiquement leur déroulement.

Ainsi, les services ont poursuivi leur mission de traduction simultanée et de retranscription/traduction des débats de l'Assemblée de Corse tout en prospectant des pratiques techniques nouvelles, à mettre en œuvre au sein de la direction notamment eu égard aux évolutions technologiques liées à l'intelligence artificielle.

Sur le plan juridique, la Direction a conforté les compétences de la cellule "marchés publics" au sein du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse, en maintenant sa collaboration avec la Direction des marchés.

Il est également à noter que l'accent a été mis sur la prévention des conflits d'intérêts, en œuvrant d'une part à la désignation d'un référent déontologue, interlocuteur privilégié des élus, et d'autre part en organisant des formations spécifiques destinées aux élus, induisant de fait un doublement des dépenses de formation par rapport à l'année précédente.



SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE, ARCHIVAGE, NUMÉRISATION

La première mission du service consiste à assurer l'organisation technique des séances de l'Assemblée de Corse (régie audiovisuelle, sténotypie des débats, reprographie). Quatre pôles constituent ce service : le pôle de sténotypie, le pôle de la régie, celui de la reprographie et le pôle de la dématérialisation et de la valorisation. Le service assure également les conditions de conservation de la mémoire de l'Institution. De nombreuses tâches, à la fois techniques et administratives, sont liées à cette mission, à savoir, par exemple :

- La reprographie des rapports du Conseil exécutif, des rapports des commissions de l'Assemblée, les avis du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel, les recueils des questions orales, des motions et des amendements, les comptes rendus in extenso des débats de l'Assemblée ;
- La gestion de la régie audiovisuelle, pour les sessions de l'Assemblée de Corse, les sessions de l'Assemblea di a Giuventù, les assemblées générales du CESEC, l'Assemblea di i Zitelli et de tous les évènements qui se déroulent dans l'hémicycle d'Aiacciu et ses annexes ;
- La prise et la retranscription en sténotypie des débats de l'Assemblée de Corse ; la correction et la mise en forme des comptes rendus in extenso, puis leur transmission aux groupes politiques de l'Assemblée, aux conseillers exécutifs, aux cabinets du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse ;
- La transmission des délibérations de l'Assemblée de Corse pour publication sur le site Internet www.isula.corsica, en liaison avec la Direction de la Communication, ainsi que la publication des délibérations de l'Assemblée de Corse sur le site Assemblea di Corsica ;
- La préparation et la gestion technique, au titre de la Présidence de l'Assemblée, des réunions de commissions organisées en visioconférence.



Comme les années précédentes, le service de l'assistance technique a été fortement sollicité, en 2024 afin de garantir les conditions permettant aux différentes instances de se réunir en présentiel et en distanciel.

Les services mis en place pour les élus et leurs collaborateurs (streaming « privé » de réunions, captation audio et vidéo, mise à disposition des fichiers afférents, réunion TEAMS,...) sont entrés dans une période de normalisation.

Au cours de l'année 2024, l'Assemblée de Corse a siégé en présentiel, la Commission permanente, quant à elle, s'est réunie principalement en visioconférence ou en mode mixte.

L'ensemble des pôles (sténotypie, reprographie, archivage, régie) a poursuivi ses efforts, les réunions à distance ou en mode mixte constituant une contrainte supplémentaire.

Outre les travaux de l'Assemblée de Corse, la régie a également assuré le suivi des séances ordinaires du CESEC, de l'Assemblea di a Giuventù et d'autres événements (cérémonie des vœux ; déplacement officiel du vice-président des Açores, M. Artur Manuel Leal da Lima ; audition de Mme Christiane TAUBIRA, ancienne ministre et garde des Sceaux ; conférences « Corsica Pruspettiva 2050 » ; « Journées européennes du patrimoine » au sein du Gran'Palazzu ; visite de Mme Catherine VAUTRIN, ministre des partenariats avec les territoires et de la décentralisation ; cérémonie de remise des prix « Troph'énergie » ; plusieurs conseils d'administration ; réception en l'honneur des bacheliers ayant obtenu la mention très bien ; remises de prix et cérémonies diverses).

Le service a également participé aux travaux de préfiguration concernant le projet global de modernisation des hémicycles, en lien avec la DDSI et la direction des bâtiments.

Sans compter les réunions des commissions organiques, du CESEC et de la Chambre des Territoires, le service a géré directement plus de 310 heures de réunions (présentiel/et mixte présentiel/distanciel), 183 heures d'enregistrement divers.

2024 il a participé à l'organisation de plus de **160 réunions** ou événements dont :

- 12** sessions de l'Assemblée de Corse.
- 12** réunions de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse.
- 3** conférences « Corsica Pruspettiva 2050 ».
- 1** réunion plénière de l'Assemblea di a Giuventù (et plusieurs réunions de commissions de cette assemblée).
- 11** réunions du CESEC (et 1 conférence CESEC).

Comptes rendus in extenso (CRI) :

- 2617 pages d'in extenso rédigées pour l'année 2024.
- La séance ayant donné lieu à l'in extenso le plus conséquent est celle des 25 et 26 avril 2024 (368 pages).
- 112 recherches et envois personnalisés ont été effectués en sus de la transmission des comptes rendus intégraux (diffusion sélective d'extraits de CRI).





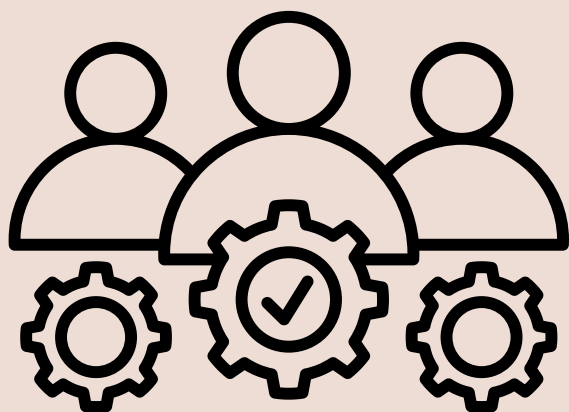
CONSERVATION & ARCHIVAGE



Le travail d'archivage vidéo des sessions des mandatures précédentes s'est poursuivi tout au long de l'année, comme le traitement des documents administratifs de l'Assemblée de Corse, tant au format électronique qu'au format papier.

En 2024, ce sont plus de 19 mètres linéaires de documents au format papier et 931 documents au format électronique qui ont été traités en termes de conservation.

SERVICE RESSOURCES ET MOYENS



LE PÔLE JURIDIQUE

Celui-ci assure des missions de conseil, la veille juridique sur l'ensemble des évolutions institutionnelles, juridiques et organisationnelles en lien direct avec le déroulement des travaux de notre assemblée délibérante, des commissions et groupes de travail.

Par ailleurs, il a la charge du suivi administratif et financier des marchés publics relatifs à la traduction simultanée et à la retranscription/traduction des débats de l'Assemblée de Corse.

Il lui appartient également d'organiser et de mettre en œuvre un fonds documentaire thématique, basé sur les principaux dossiers traités de façon récurrente par l'Assemblée de Corse.

Au cours de l'exercice 2024, dans la continuité du travail initié lors du renouvellement de mandature, le pôle juridique a également procédé à la rédaction des délibérations rendues nécessaires par les modifications de désignations au sein des divers organismes extérieurs, intervenues en cours d'exercice, à la suite d'un renouvellement d'instance ou à l'initiative des conseillers à l'Assemblée de Corse.

Ce travail permet le suivi et la mise à jour des désignations au sein de plus de 250 organismes extérieurs.

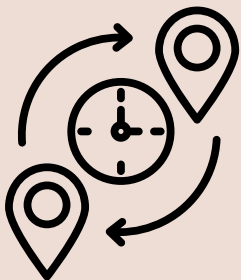
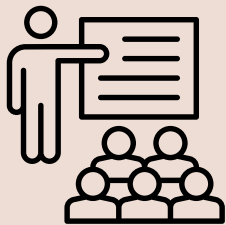
Enfin ce pôle assure l'interface avec la Direction des Ressources Humaines pour toutes les questions relatives à la gestion des personnels. A ce titre, il intervient dans le cadre du recensement et de la transmission des états relatifs aux heures supplémentaires et aux besoins collectifs et individuels de formation sollicités par les agents du Secrétariat Général.

Ce pôle est également, de manière plus limitée, le relais des collaborateurs des groupes politiques de notre assemblée.

LE PÔLE SERVICE AUX ELUS

L'activité de ce pôle est consacrée à l'amélioration des conditions d'exercice du mandat d'élu.

Il est ainsi chargé de la mise en œuvre du plan de formation, voté conformément à la loi, en début de mandature et de la prise en charge des différentes actions de formation individuelles ou collectives sollicitées par les conseillers à l'Assemblée de Corse dans cadre de leurs droits spécifiques.



Pour rappel, le règlement relatif à la formation des conseillers à l'Assemblée de Corse et des conseillers exécutifs a été adopté par la Commission permanente délibérante dans le cadre de l'installation de la nouvelle assemblée le 29 septembre 2021.

Au cours de l'année 2024, une action de formation relative à la déontologie et aux conflits d'intérêt a été dispensée auprès d'une conseillère (septembre 2024) par l'Institut de Formation des Elus Territoriaux (IFET), tandis que 3 autres ont suivi au dernier trimestre de l'année deux journées de formation consacrées à l'engagement des femmes en politique organisées dans le cadre des Journées Nationales des Femmes Elues.

Ce service aux élus est également chargé de la gestion des déplacements des membres des différentes instances (Assemblée de Corse, Assemblea di a Giuventù, Comité d'évaluation des politiques publiques) ou de tout expert missionné dans le cadre des travaux de l'Assemblée de Corse et de ses commissions, pour ce qui concerne la réservation de titres de transport, le remboursement des frais liés aux indemnités kilométriques, aux repas et nuitées. Il est à ce titre, l'interlocuteur privilégié des élus et des collaborateurs des groupes politiques pour toutes questions relatives à ce domaine.

2024 in 4 è 3, 7

121 672 km parcourus par les élus et pris en charge par l'Assemblée de Corse

125 851 € de frais remboursés par l'Assemblée de Corse

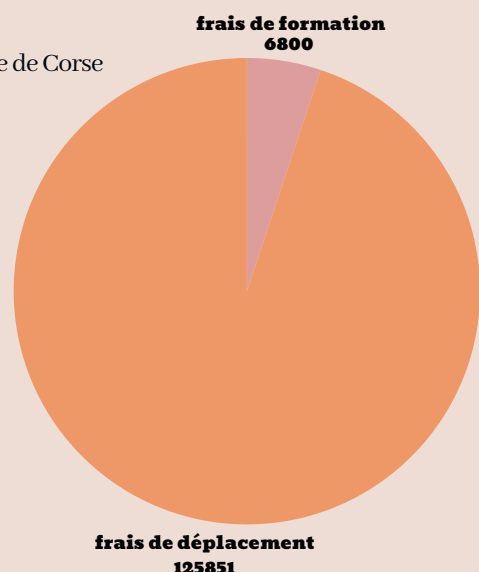
dont: **1 780 €** pour les conseillers à l'Assemblea di a Giuventù

526 € pour les intervenants extérieurs

627 € pour les membres du CEPP

490 nuitées remboursées par l'Assemblée de Corse

6800 € consacrés à la formation pour 4 conseillers



02.3

LES ACTIVITÉS LIÉES AUX INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Direction des Initiatives parlementaires et de la Coopération assure la gestion des instances consultatives rattachées à l'Assemblée de Corse, et créées à l'initiative de celle-ci, dans les domaines de la Jeunesse, de l'Evaluation des politiques, de la Prospective et aussi, de la coopération entre régions voisines. Ces instances ont vocation à faciliter l'accès des citoyens aux institutions, en les intégrant au débat public, à la prise de décision ou à la mise en œuvre des politiques territoriales ; à enrichir les décisions des élus par des réflexions scientifiques sur les enjeux d'avenir ; et à renforcer l'ouverture de la Corse sur son environnement méditerranéen. La Direction, dans le même esprit, a assuré l'accueil de visiteurs et notamment de groupes scolaires, à l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ UN ESPACE VIVANT DE PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE

L'année 2024 a marqué une étape de passation pour l'Assemblea di a Giuventù, organe consultatif créé par l'Assemblée de Corse en 2016 afin de favoriser la participation des jeunes à la vie publique et au débat démocratique. Composée de 62 conseillers âgés de 16 à 29 ans, issus de quatre collèges (lycéens, étudiants, actifs et candidatures spontanées), cette institution, placée sous la présidence de Marie-Antoinette Maupertuis, s'est affirmée comme un relais essentiel entre la jeunesse et l'Assemblée de Corse.

UNE MANDATURE 2021-2024 PARTICULIÈREMENT DYNAMIQUE

La mandature 2021-2024, clôturée lors de la séance du 5 avril 2024, a été marquée par un engagement constant des jeunes conseillers et par une montée en puissance notable de l'institution. L'Assemblea di a Giuventù s'est imposée comme un espace de dialogue et de propositions, en abordant des thématiques essentielles pour l'avenir de l'île : environnement, emploi, culture, éducation, ou encore autonomie de la Corse. Sa participation au Comité stratégique du processus d'autonomie et sa contribution à la délibération du 27 mars 2024 témoignent de son implication directe dans les grands débats portés par l'Assemblée de Corse.



UNE PARTICIPATION RENFORCÉE ET DES TRAVAUX SOUTENUS

Au cours de cette mandature, les jeunes conseillers ont produit 11 rapports issus de leurs commissions organiques et 12 avis relatifs à des saisines du Conseil exécutif de Corse. Leur implication a permis d'enrichir la réflexion publique et d'apporter une vision renouvelée des problématiques de société.

UNE TRANSITION RÉUSSIE VERS UNE NOUVELLE GÉNÉRATION

L'année 2024 a également été celle du renouvellement de l'Assemblea di a Giuventù. À la suite des propositions formulées par la Conférence des Présidents, adoptées par l'Assemblée de Corse en avril, le processus de désignation des nouveaux membres a suscité un véritable engouement.

La sélection, fondée sur la parité et la représentativité, a permis de composer une nouvelle assemblée diversifiée et motivée, incluant 14 conseillers sortants pour assurer la continuité des travaux. Les nouveaux membres, désignés entre juin et décembre 2024 selon leur collège d'appartenance, ont été installés au début de l'année 2025. Cette nouvelle mandature aura pour mission de poursuivre les chantiers engagés, notamment autour de l'autonomie, de la prévention des dérives mafieuses et de la promotion de la citoyenneté auprès de la jeunesse insulaire.



UNE DYNAMIQUE PORTEUSE D'AVENIR

Depuis l'installation de sa première mandature en avril 2017, l'Assemblea di a Giuventù constitue un outil majeur de participation démocratique, porteur d'une ambition commune : construire une Corse ouverte, responsable et fidèle à ses valeurs.



LE COMITÉ D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Dernier né des organismes consultatifs de l'Assemblée de Corse, le Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP) innove.

Il jette les bases d'une respiration démocratique nouvelle. Il laisse entrevoir un changement de paradigme : quand le retour d'expérience n'est plus le monopole des organismes publics officiels, mais devient l'affaire de tous. Composé de 53 membres issus majoritairement de la société civile (représentants des associations et syndicats œuvrant dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux), la présence de dix citoyens tirés au sort finit de lui conférer une représentation pluraliste.

Enfin, ultime gage de son indépendance, il est présidé par une personnalité extérieure à la collectivité de Corse : Mme Marie-France BERENI-CANAZZI.

En 2024, l'instance affine son évaluation, la deuxième déjà. Après la crise sanitaire, place à un thème tout aussi structurant : "la politique publique de la CDC en matière de transport fret maritime". Ce sujet a été défini à l'issue d'une consultation menée en interne.

Plusieurs réunions de cadrage, 16 au total dont 2 plénières, ont permis de consolider la méthodologie, d'établir un questionnaire dit "ouvert" brossant enjeux juridiques, économiques, sociaux et environnementaux. 14 questions au total ont été validées par le comité. Elles ont été adressées à la fois aux experts, aux institutionnels comme aux usagers.

Enfin, en 2024, le CEPP a également lancé son cycle d'auditions. Christophe BASSO et Antonin BRETEL respectivement directeur et directeur adjoint de l'INSEE Corse ont ouvert la voie en livrant en premier leurs analyses. Puis ce fut au tour de Patrice SALINI, expert des transports maritimes, auteur de nombreux ouvrages, de poursuivre.

En toile de fond, une doctrine : le CEPP souhaite inscrire sa réflexion dans la réalité des attentes sociales.

16
réunions
dont **2** réunions
plénières

14 questions
validées par
le comité

LES VISITES

Lycée Laetitia Bonaparte

Accueil des élèves d'une classe de seconde du lycée Laetitia Bonaparte, accompagnés de leur professeur d'espagnol.

u 16 d'aprilu



Colleges St Paul et Prupia

Accueil des élèves de troisième des collèges St Paul et de Prupia

u 30 di maghju



Furest'Avvene

90 élèves ont participé à la journée organisée par l'Office national des forêts et soutenue par la Collectivité de Corse.

u 13 di ghjugnu



Les scouts

u 25 di lugliu





ASSEMBLEA DI
CORSICA

22, corsu Grandval - BP 215
20187 Aïacciu Cedex 1
www.isula.corsica/assemblea

